

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 12 SEPTEMBRE 2016

La séance est ouverte à 18 H 31 sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e Arrondissement.

Sont présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Claire GANNET, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Sylvain MAILLARD, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, Mme Sylvie LEYDET, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VERON, M. Jonathan SOREL.

Est excusée : Mme Isabelle VUGHT qui donne pouvoir à Mme Sylvie LEYDET.

Est absente : Mme Claire MOREL.

Madame le Maire souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui lui ont adressé des messages d'amitié et d'affection pour la naissance de sa fille, fin mai, et se déclare avoir été vraiment très touchée par ces marques d'amitié. Elle adresse également toutes ses félicitations à Charlotte DELIRY, sa directrice de cabinet, pour la naissance de Judith, née deux jours avant Astrid.

Elle remercie également très chaleureusement son équipe municipale qui était sur tous les fronts en juin dernier, en particulier son premier adjoint, M. Alexis GOVCIYAN qui a présidé avec beaucoup de talent les deux conseils d'avant l'été. Ce soir, le Conseil est pratiquement au complet.

DÉLIBÉRATION 09.2016.078 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e Arrondissement

M. Alexis GOVCIYAN est désigné comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 12 septembre 2016.

DÉLIBÉRATION 09.2016.079 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 20 juin 2016.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e Arrondissement

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 20 juin 2016 est approuvé.

.../...

INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire poursuit par quelques informations relatives à la vie de l'arrondissement, avant de passer la parole à M. Alexis GOVCIYAN et à M. Sébastien DULERMO pour leur rapport mensuel sur la propreté et la sécurité. Avant de dire un mot de la rentrée scolaire, elle revient sur cet été qui a été marqué, pour le pays, encore une fois malheureusement, par d'abominables attentats à Nice et à Saint-Etienne de Rouvray. Un hommage a été rendu à la Mairie le 15 juillet, aux victimes de Nice au cours d'une cérémonie émouvante. Madame le Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN, son premier adjoint, et les personnels de la mairie avec Michaël DUMONT, d'avoir été présents à cette occasion. Au lendemain de l'assassinat du père HAMEL, le 26 juillet, elle a tenu à réunir l'ensemble des cultes du 9^e arrondissement, en particulier les curés des paroisses, pour une réunion de travail avec le commissaire de police sur la sécurisation des églises. Il en sera question à la fin de ce Conseil. Quelques jours auparavant, étaient reçus à la Mairie, et c'était d'ailleurs une première, le préfet de police, M. Michel CADOT, le procureur de la République, M. François MOLINS, et la préfète de Paris, Mme Sophie BROCAS, pour aborder le sujet de la sécurité des Parisiens du 9^e, avec la signature du contrat de sécurité de l'arrondissement. La présence de ces plus hautes personnalités de l'État est un moment très important de la vie de l'arrondissement. Madame le Maire remercie à nouveau les élus et les personnels de la mairie présents, en particulier ceux de la DPP qui ont travaillé en étroite collaboration avec M. Alexis GOVCIYAN sur ce document qui constitue une référence.

L'été est souvent synonyme de travaux dans l'arrondissement, c'était encore le cas cette année avec de nombreux chantiers engagés dans les écoles et les équipements publics dont la Mairie a la responsabilité. Elle a particulièrement suivi en août les travaux de sécurisation dans les écoles et les crèches pour que tout soit prêt le jour de la rentrée. Fin août, avec Mme Gypsie BLOCH, conseillère de Paris, M. Alexis GOVCIYAN et le commissaire de police du 9^e, ont réunis les parents d'élèves, juste avant la rentrée, pour faire un point sur la sécurisation, les principales mesures de sécurisation des bâtiments et pour les sensibiliser aux recommandations précises et réactualisées du préfet CADOT, à partir des annonces du gouvernement, le 24 août, mais M. Alexis GOVCIYAN y reviendra dans son rapport mensuel.

De la rentrée, il sera bien sûr largement question pour un point détaillé, mais elle tient d'ores et déjà à remercier son adjointe en charge de ces questions, Mme Gypsie BLOCH, les services de la DGS avec M. Michaël DUMONT, et le RIF pour la très bonne organisation et préparation de cette rentrée. Cette rentrée a été marquée par la tenue, dès samedi dernier, du forum des associations qui fut un beau succès, avec encore plus d'associations que l'an dernier, ce qui, là aussi, constitue un formidable engagement et un encouragement pour tous. Elle remercie Mme Isabelle VUGHT et les équipes de son cabinet, les agents de la mairie qui, une fois encore, ont tout organisé d'une main de maître.

Pour continuer sur la question de la démocratie locale, une assemblée plénière de tous les bureaux de conseils de quartier se tiendra en octobre. À cette occasion sera présenté un bilan d'actions et financier qui fera l'objet d'une communication lors du prochain conseil d'Arrondissement.

.../...

Du 16 septembre au 2 octobre, les habitants du 9^e peuvent donner leurs cinq préférences parmi les 20 projets concernant l'arrondissement retenus dans le cadre du budget participatif. Une somme importante a été consacrée cette année au budget participatif avec 1,8 million d'euros. En plus du vote en ligne, trois urnes seront mises à disposition : une à la mairie, une à la maison des associations rue Jean-Baptiste Pigalle et une au centre de la Tour des Dames. Le 20 septembre se tiendra dans cette salle de la Mairie une réunion publique expliquant le processus de vote et de présentation des différents projets pour que tout le monde soit parfaitement informé. Une exposition présentant les différents projets était d'ailleurs présentée samedi dernier à l'entrée du forum des associations.

S'agissant des efforts de végétalisation de l'arrondissement, avec M. Sébastien DULERMO, adjoint en charge de ces questions, il convient de dire qu'après le réaménagement du square d'Anvers, qui fera l'objet d'une inauguration le 8 octobre prochain à laquelle chacun est invité, il sera procédé dès cet automne à la végétalisation de la rue de Bruxelles et de la place Adolphe Max. Puis interviendra aussitôt le réaménagement de la rue de Clichy, un gros chantier, et la phase de concertation est actuellement en voie d'achèvement, avec M. Sébastien DULERMO et l'ensemble de l'exécutif municipal.

Cette rentrée a commencé sur les chapeaux de roues et s'annonce encore pleine de rendez-vous. Les 17 et 18 septembre, une ferme pédagogique pour la troisième année consécutive sera installée dans la cour de la mairie à l'occasion des journées du patrimoine culturel et naturel placées sous l'égide de la fondation Nicolas HULOT. Madame le Maire tient à féliciter M. Sébastien DULERMO pour avoir obtenu ce label cette année. Le 21 septembre, sera inauguré le potager vertical de la cour de la mairie. Du 23 au 25 septembre dans le cadre de la fête de la gastronomie, seront proposés des ateliers culinaires en mairie, en partenariat avec les maîtres restaurateurs, une association de l'arrondissement. L'opération « Allons au marché avec les chefs » sera renouvelée, place Lino Ventura, elle avait rencontré un franc succès dans le cadre de la journée de la gastronomie le dimanche.

Le Cycle de Conférences, qui rencontre également un beau succès, sera repris en partenariat avec Drouot Formation. La première séance se déroulera le 29 septembre et portera sur les cabinets de curiosité.

Le 29 septembre toujours, se tiendra également une nouvelle édition du forum « L se réalisent » sur la reconversion professionnelle des femmes. Madame le Maire indique que ce sujet lui tient particulièrement à cœur. La municipalité avait ouvert pour la première fois ses portes à cette association en février et a été un peu débordée par le succès de cette manifestation. Donc, à la demande de beaucoup de femmes, et de quelques hommes aussi qu'il ne faut pas oublier, une deuxième édition sera organisée, dès le 29 septembre ici, à la mairie du 9^e, avec un certain nombre d'ateliers et de conférences sur ces sujets.

.../...

Le 1^{er} octobre se tiendra la Nuit Blanche sur le thème des Toits de Paris, en partenariat avec le quartier Drouot. « Les toits de Paris », est le thème retenu dans le 9^e arrondissement, pas sur tout Paris.

Le premier concert donné par le Paris Mozart Orchestra s'est tenu le 4 septembre en salle Rossini. Il y avait du monde, c'est toujours aussi complet et le prochain aura lieu le 16 octobre.

A l'occasion de la fête de la science, une grande conférence familiale suivie d'ateliers sera proposée en salle Rossini par des parents d'élèves scientifiques de l'arrondissement, le 8 octobre. Beaucoup d'enfants y avaient participé l'année dernière, l'opération est renouvelée cette année.

Une dernière date à retenir du 7 au 18 octobre, un collectif d'artistes, Paris Artistes, accueilli depuis 2014 prendra possession de la mairie sur le thème de la femme, « Objectif Femmes ».

Le prochain Paris NEUF Magazine de l'arrondissement sortira cette semaine, et le prochain conseil d'Arrondissement se tiendra le 24 octobre.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT - RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN annonce une rentrée placée sous le signe de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, car les événements tragiques appellent toujours à la vigilance et à la mobilisation. S'il faut se recueillir, pleurer les morts, l'action demeure bien évidemment la meilleure des réponses. Action à l'échelle de la France, action à l'échelle de la ville, avec le travail formidable du préfet de police, M. Michel CADOT, comme l'a rappelé Madame le Maire, en collaboration parfaite avec les personnels de la Mission Sentinelle, l'armée, et aussi action à l'échelle de l'arrondissement, le 9^e, où le partenariat tissé, voilà maintenant plus de deux ans, avec les services de sécurité, avec les commissariats, la préfecture de police, mais aussi avec la brigade des sapeurs-pompiers et la direction de la protection et de la prévention, donnent des résultats quotidiens et avérés au service des Parisiens.

Il rappelle qu'au cœur de l'été, Madame le Maire a signé le contrat de prévention et de sécurité du 9^e arrondissement. C'est un document important, un document-cadre qui engage la mairie pour plusieurs années. Madame le Maire était en présence des plus hautes autorités de l'État, de Paris et d'Île-de-France. Ce contrat est issu du partenariat avec le Parquet de Paris, avec le procureur de la République, M. MOLINS, la préfecture de police, la préfecture de région et la mairie centrale. Sa signature confirme la reconnaissance du travail accompli depuis deux ans avec les services de la Ville, mais aussi les associations, les parents d'élèves, les conseils de quartier et tous les professionnels du 9^e, c'est-à-dire, les commerçants, les grands magasins, etc. Le contrat et ses programmes d'action vont désormais vivre leur vie, il y aura des pilotes pour chaque action prévue dans le cadre du contrat.

.../...

Régulièrement, M. Alexis GOVCIYAN présentera l'état d'avancement de ces dispositifs. Mais dans l'immédiat, ce contrat sera présenté dans le courant de l'automne, dans quelques semaines, au conseil de sécurité et de prévention de l'arrondissement en formation élargie et complétée, afin que tout le monde puisse en prendre connaissance et s'emparer du sujet parce qu'il s'agit effectivement d'un travail collectif et qui concerne tous les concitoyens.

Sur le plan des mesures contre le terrorisme pendant l'été, dès le lendemain de l'assassinat du père HAMEL dans l'église de Saint-Etienne du Rouvray, comme vous l'a rappelé, Madame le Maire, a eu lieu une rencontre avec les responsables des différentes paroisses de l'arrondissement et le commissaire central de police, pour analyser les différentes situations, imaginer les différents scénarii, les hypothèses, et faire toutes les recommandations nécessaires en matière de sécurité. Ceci fait d'ailleurs suite à une réunion déjà organisée avec Madame le Maire, en 2015, suite aux premiers attentats qui avaient eu lieu à Paris. L'exécutif présentera d'ailleurs à la fin de ce Conseil un vœu pour que la Ville de Paris puisse sécuriser les entrées et les parvis des édifices religieux grâce à des systèmes de vidéo protection, comme elle l'a fait pour les écoles maternelles et élémentaires du 9^e à la demande de Madame le Maire depuis le début de l'année.

Concernant la préparation de la rentrée scolaire, la partie sécurité a représenté l'axe central de tout le travail préparatoire pendant l'été en lien avec Mme Gypsie BLOCH. Les préoccupations avaient pour objectif de sécuriser au maximum l'ensemble des établissements scolaires. Aussi, en lien avec la préfecture de police et le commissariat central, toutes les mesures ont été prises pour assurer la sécurisation des établissements. Dans ce cadre, Madame le Maire, a voulu rappeler à l'ensemble des directeurs et responsables d'établissement la nécessité d'intégrer ces nouvelles données à leur organisation, en évitant notamment des attroupements aux heures d'entrée et sortie, grâce à des horaires décalés et en assurant un filtrage draconien aux portes des écoles. Cela s'est globalement bien passé, il n'y a pas eu de problèmes particuliers en matière de sécurité. Mais dans les églises comme devant les écoles de l'arrondissement, c'est la vigilance de tout un chacun qui est la première défense contre le terrorisme. En se sentant responsable de ses voisins et de son environnement, chacun peut participer à cette première ligne de défense.

Mme Pauline VERON indique que la mobilisation est générale et constante de la part de tout le monde sur ces questions de sécurité au cours de l'été et en cette rentrée. Elle croit que tout le monde a bien conscience de la situation et de la nécessité de tout mettre en œuvre, et notamment pour ce qui concerne la sécurisation à l'entrée des écoles. Effectivement, la Maire de Paris avait débloqué 11 millions d'euros pour pouvoir financer des sécurisations dans les crèches et les écoles de l'arrondissement, notamment des visiophones, de l'arrondissement et de tout Paris.

À la demande de Madame le Maire, Mme Pauline VERON précise qu'il s'agit de 11 millions pour tout Paris, pas seulement pour le 9^e Arrondissement, pour faire en sorte que toutes les écoles parisiennes, là où le diagnostic de sécurité estimait que c'était nécessaire et utile puisse être fait.

.../...

Elle revient sur le contrat de prévention et de sécurité de l'arrondissement qui est un document qui a vocation à exister dans chaque arrondissement. Deux contrats de prévention et de sécurité avaient été réalisés avec M. Jacques BRAVO au cours des précédentes mandatures. Au cours de cette mandature, la Maire de Paris a souhaité faire un nouveau contrat parisien de prévention et de sécurité et qu'il puisse y avoir une déclinaison dans les arrondissements. Et effectivement, le 9^e Arrondissement y a pris sa part et y a travaillé. Membre du CSPDA, Mme Pauline VERON a assisté à la réunion qui avait précédé la rédaction et la signature de ce contrat, mais au nom de ses collègues de l'opposition, elle voulait quand même dire qu'ils n'ont absolument pas été conviés à la signature du contrat de prévention et de sécurité. Elle a appris la signature par un article dans *le Parisien*. Elle trouve que ce n'est pas très correct de ne pas les avoir conviés à la signature de ce contrat. Elle constate que, membre du CSPDA, elle n'a même pas été informée de cela. Elle veut le dire parce que ses collègues sont bien évidemment extrêmement attentifs à ces questions de sécurité et que là, en l'occurrence, ils ont été complètement mis de côté et pas invités. Et d'ailleurs, ils n'ont même pas eu un exemplaire de ce document et elle le regrette. Sur ces questions, parfois existent des divergences sur certains aspects, mais elle croit que tous ont la volonté de lutter contre l'insécurité, contre le terrorisme et contre tous les autres sujets et d'améliorer la prévention. Et donc, de ne même pas être informés de la signature de ce contrat, elle trouve que ce n'était pas très correct.

M. Alexis GOVCIYAN explique que le contrat a été signé, y compris par Mme BROSSSEL, sa collègue et son directeur de cabinet était présent. Si l'invitation n'est pas arrivée, il le regrette très sincèrement, ce n'était pas du tout volontaire.

Madame le Maire indique que ce sujet sera abordé à nouveau avec Mme Gypsie BLOCH au moment de la communication sur la rentrée scolaire, sur les efforts de sécurisation qui doivent encore être faits, mais déjà commencés dès 2014, bien avant ces moments extrêmement douloureux pour la ville et le pays.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT - RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO rappelle que le travail engagé dès 2014 se poursuit sur le plan propreté 2016,. Cette semaine se déroule une action canine sur le secteur de Milton, autour des deux écoles et du collège, action de sensibilisation auprès des propriétaires de chiens sur les déjections canines. Une opération sera menée dans le nord de l'arrondissement au mois d'octobre dans le cadre des opérations coordonnées de nettoyage approfondi en lien avec les habitants du quartier, les associations, les écoles et en l'occurrence l'école du 68 rue Rochechouart. Sur le côté associatif, l'action Barbès a été intégrée aux réunions de préparation. Il est étudié la manière de dynamiser ces actions pour qu'il n'y ait pas que les services de propreté qui y travaillent pendant quatre jours et ensuite les services de verbalisation. Il faut innover et regarder ce qui fonctionne le mieux. Côté verbalisation, la direction de la protection et de la prévention est en pleine réforme.

.../...

A partir d'aujourd'hui, elle devient la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection et aura un champ qui sera beaucoup plus large que celui qu'elle avait auparavant, et donc, entre autres celui de la propreté. Pour rappel, ce sont trois directions de verbalisation qui fusionnent. A la direction des parcs et jardins, des agents de la direction de la propreté et des agents de la DPP sont donc maintenant dans la même direction. Un travail a déjà commencé avec cette nouvelle direction pour voir quelles étaient les actions, surtout concernant la propreté. Malheureusement, certes la direction est mise en place dès aujourd'hui, sauf que pour les 8^e, 9^e, 10^e arrondissements, elle n'a toujours pas de locaux, donc, c'est un peu compliqué à mettre en place. Cette direction sera vraiment en place à partir du mois de novembre. On ne peut que le regretter, mais apparemment ça n'a pas été très bien géré en central. Les premières opérations ont été décidées sur la rue Cadet et pour les mégots rue Godot-de-Mauroy. Plus globalement, on continue les actions sur les mégots avec un courrier que signe Madame le Maire aux différents bars et restaurants qui posent le plus de difficultés sur l'espace public et dans un second temps, on cible aussi les rues avec beaucoup de sociétés ou beaucoup d'immeubles de société où on va aller directement pour des opérations de sensibilisation et des distributions de cendriers de poche pour les salariés qui fument pendant leur pause devant ces établissements. M. Sébastien DULERMO proposera un rapport plus complet certainement au mois d'octobre, mais le but est vraiment d'inciter à ne plus jeter de mégots sur l'espace public.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, Madame le Maire informe qu'elle a reçu, mercredi dernier, après l'envoi de l'ordre du jour initial, autrement dit hors délai, un projet de délibération portant sur la construction de logements sociaux, cité Charles Godon, du côté de la rue Milton dans les anciens locaux de Pôle Emploi. Ce site est bien connu, il est vide et fermé depuis plusieurs années maintenant. Pôle Emploi est parti bien avant l'arrivée à la mairie du nouvel exécutif. C'est un site qui appartenait à l'État, sur lequel existe un certain nombre de projets, et la Mairie avait demandé à la Ville d'étudier la possibilité d'accueillir un équipement municipal, notamment une crèche, besoin prioritaire. Via ODS, l'exécutif a constaté que la Ville de Paris en avait décidé autrement, sans même prendre la peine de venir en parler, ni même présenter le projet à Madame le Maire, alors qu'accessoirement on aurait pu imaginer qu'elle puisse émettre des souhaits, que les élus puissent émettre des souhaits et qu'il y ait un débat sur le devenir de ce bel ensemble de trois étages. Donc, elle n'a pas inscrit ce projet de délibération à l'ordre du jour. Ce projet de délibération est arrivé hors délai, elle n'était donc pas obligée d'accéder à la demande des services centraux. Tant que la direction du logement et de l'habitat n'aura pas pris la peine de venir présenter ce projet, elle n'inscrira pas ce projet de délibération à l'ordre du jour du Conseil. Ce message a été envoyé aux services de la Ville et de la direction du logement, mais elle pense qu'il est bien utile, sur un projet aussi important, d'être totalement dans la boucle pour pouvoir s'exprimer.

.../...

INFORMATIONS PAR MME LE MAIRE DU 9^e ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GÉNÉRAL) INTÉRESSANT LE 9^e SANS RELEVER DE LA COMPÉTENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT.

Deux projets seront discutés au Conseil de Paris dans 15 jours qui intéressent le 9^e sans relever de la compétence d'avis du conseil du 9^e Arrondissement. Il s'agit d'une subvention de 20 000 euros à l'association Les Petits Bonheurs, association située rue Duperré, bien connue et qui était d'ailleurs présente au forum des associations, samedi dernier, qui est en difficulté financière et que la Mairie soutient. Cette association vient en aide aux personnes séropositives. C'est une bonne chose qu'il puisse y avoir une subvention du Conseil de Paris de 20 000 euros. Ensuite, une dotation, pour les collèges imbriqués avec un lycée, de 2 724 428 euros, au conseil Départemental de Paris, qui sera donc discutée dans 15 jours.

DÉLIBÉRATION 09.2016.080 (DDCT 2016-44) - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2017.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Adjoint au Maire du 9^e Arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2016.081 - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS 2017 DONT LE CONSEIL DU 9^e A LA CHARGE.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Adjoint au Maire du 9^e Arrondissement.

Madame le Maire laisse la parole à M. Jean-Baptiste de FROMENT pour rapporter des projets de délibérations qui interviennent tous les ans à cette époque de l'année, et lui demande de présenter les points 5 et 6 en même temps, l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2017 qui incombent au 9^e arrondissement et les inventaires des équipements 2017 dont le 9^e arrondissement ont la charge.

M. Jean-Baptiste de FROMENT expose que, pour ce qui est des inventaires des équipements de proximité, il s'agit d'une délibération assez technique, mais importante puisque c'est sur cette base que sont ensuite calculées les dotations pour le futur État spécial de l'arrondissement. Il n'y a rien à en dire, l'exécutif est d'accord avec la liste qui a été dressée, à une petite nuance près qui est qu'il y a un mur végétalisé qui n'est pas pris en compte. Cela sera rectifié l'année prochaine.

M. DULERMO précise qu'il se trouve rue Rochechouart, aux 35-37.

Madame le Maire constate que ce sont des opérations qui ne peuvent pas susciter de débats particuliers et que l'année prochaine devraient s'ajouter à cet inventaire d'autres équipements : une nouvelle jardinière, rue Manuel et une autre rue de Bruxelles, puisque les travaux commencent à la fin de l'année. Peut-être que la réforme des MDA qui interviendra au cours de l'année prochaine permettra de mutualiser les moyens entre arrondissements et fera évoluer la liste d'inventaire. A voir...

.../...

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DDCT 2016-44.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération 09.2016.081

DÉLIBÉRATION 09.2016.082 (DDCT 2016-42) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT-DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2017.
Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Adjoint au Maire du 9^e Arrondissement.

M. Jean-Baptiste de FROMENT informe qu'il s'agit là encore de préparer la structure de l'État spécial d'arrondissement. Il n'y a pas de changement cette année par rapport aux années précédentes, c'est-à-dire qu'il y a, comme d'habitude, une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement et ensuite, 50 % des crédits sont attribués en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement qui se base sur les chiffres de la population légale au 1^{er} janvier 2016, et puis 50 % des crédits alloués en fonction de critères économiques à raison de 40 % au prorata de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence, donc la plus basse, et 10 % au prorata des effectifs scolaires par arrondissement du 1^{er} degré et des collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire. Il indique qu'il ne conteste pas en eux-mêmes ces critères qui permettent de moduler la dotation, mais de même qu'il en avait été débattu l'année dernière et peut-être même l'année d'avant, il considère que ces critères sont insuffisants et ne prennent pas assez en compte les spécificités d'un arrondissement comme le 9^e. Cela a été rapporté à plusieurs reprises à M. BARGETON, l'adjoint aux finances, qui a semblé reconnaître qu'en effet, il y avait un problème et qu'il serait intéressant de prendre davantage en compte la démographie de jour d'un arrondissement et le fait que s'il compte effectivement 62 000 habitants la nuit, le jour on en compte bien davantage, trois fois plus, et que cela induit, bien entendu, un certain nombre de frais qui s'imputent sur l'État spécial de l'arrondissement. Donc l'exécutif réclame qu'il y ait des choses qui soient prises en compte en termes de propreté, en termes de sécurité. Certaines demandes ont été honorées, mais pas d'autres, et il pense également qu'au niveau de l'État spécial d'arrondissement, il faudrait aller plus loin. En conséquence, il n'a pas obtenu satisfaction puisqu'on en reste au statu quo avec cette clé de répartition traditionnelle. C'est la raison pour laquelle il propose de voter contre cette délibération.

Madame le Maire remercie M. Jean-Baptiste de FROMENT pour la cohérence de cette position. Depuis deux ans, il ne s'agit pas de demander toujours plus et les conversations, les discussions et les échanges menés avec M. Julien BARGETON à la direction des finances de la Ville de Paris le démontrent, mais il faut évoluer. Ces critères ont été installés, il y a déjà plusieurs années. En 2016, il est temps de revoir les critères, de tout remettre à plat. Effectivement, l'adjoint aux finances est ouvert à cette question, mais pas un groupe de travail ne s'est réuni sur ce point. Le 9^e arrondissement rayonne, il y a beaucoup de touristes, beaucoup de visiteurs, beaucoup d'usagers de l'espace public et il lui faut les moyens adaptés. Donc, bien sûr, elle soutient la position du vote contre.

.../...

Mme Pauline VERON indique que son groupe votera cette délibération qui fixe les modalités de calcul d'une partie des subventions de la Ville de Paris aux mairies d'arrondissement puisqu'elle tient compte de critères à la fois de taille de l'arrondissement, du nombre d'équipements de l'arrondissement et de certains critères socio-économiques pour une petite partie de cette subvention. Elle n'a jamais entendu son collègue, M. Julien BARGETON, évoquer le fait de revoir ces critères, elle n'en a absolument pas connaissance, elle lui posera la question au prochain Conseil pour savoir et dira ce qu'il en est. Elle voulait préciser que si la Ville appliquait strictement ces critères de façon vraiment très stricte, il y aurait une petite baisse de cette dotation. Or, justement son collègue, M. Julien BARGETON, a décidé d'appliquer souplement ces critères et de ne pas appliquer la petite baisse qui, normalement devrait toucher le 9^e arrondissement notamment et, au contraire, les ESA sont en très légère augmentation pour tenir compte des évolutions notamment des hausses un peu incontestables ou mécaniques notamment de certains loyers pour certains équipements. Elle pense que ce sont des critères justes puisqu'ils sont à la fois objectifs et en même temps avec des critères socio-économiques. Les caractéristiques de l'arrondissement peuvent être prises en compte par ailleurs de plein d'autres façons. Ce n'est pas que par les ESA que la Ville de Paris met des moyens pour l'arrondissement. Si il y a besoin de plus de moyens de propreté, Il faut en discuter avec son collègue adjoint chargé de la propreté pour avoir un renforcement des moyens de la propreté. Si l'on estime qu'il y a besoin de plus de choses en termes des écoles ou de sécurité, ça se discute aussi au moment des discussions sur ce qu'on appelle les IL, c'est-à-dire, les investissements localisés de la Ville de Paris dans l'arrondissement. On ne peut pas réduire les moyens accordés à un arrondissement pour faire face à ce dont il a besoin en fonction de son profil à ce qu'il y a dans les ESA. Donc, son groupe votera pour cette délibération.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 2 voix pour (Mme Pauline VERON et M. Jonathan SOREL), sur le projet de délibération DDCT 2016-42.

Madame le Maire souligne les efforts budgétaires de l'exécutif depuis 2014. Le 9^e est l'un des rares arrondissements à faire de vrais efforts pour diminuer la dépense publique, et elle tient à le souligner et à remercier une fois encore l'exécutif municipal de travailler aussi bien avec moins de moyens. Autrement dit, toujours faire mieux avec moins d'argent public.

DÉLIBÉRATION 09.2016.083 (DDCT 2016-43) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT-DÉLIBÉRATION CADRE-INVESTISSEMENT 2017.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Adjoint au Maire du 9^e Arrondissement.

M. Jean-Baptiste de FROMENT indique qu'il s'agit d'une délibération très technique qui ne pose aucun problème. Il s'agit de reconduire la dérogation qui, l'est chaque année et qui permet aux d'effectuer des dépenses d'investissement afférentes à des équipements autres que les équipements de proximité et pour lesquels les marchés de travaux peuvent être passés sans formalité en raison de leur montant. C'est ce qui permet de faire des petits investissements en plus.

.../...

Le Code général des collectivités territoriales l'autorise, à condition qu'il y ait une délibération cadre annuelle du Conseil Municipal.

Mme Pauline VERON annonce que son groupe votera bien sûr pour cette délibération et veut préciser que les économies sont faites par l'ensemble des mairies d'arrondissement et par la Mairie de Paris et que le 9^e ne fait pas partie des quelques arrondissements qui feraient plus d'économies que les autres.

Madame le Maire ne veut pas polémiquer, mais Mme Pauline VERON lui propose de donner des chiffres, ce qu'accepte très volontiers Madame le Maire et lui indique qu'elle regardera les efforts faits en 2015 et en 2016. Elle se déclare ravie de connaître les efforts de ses autres collègues en la matière. En tout cas, ceux du 9^e sont absolument réels.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DDCT 2016-43.

Communication sur la rentrée scolaire 2016-2017 dans le 9^e, par Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH estime aussi que c'est effectivement le moment de l'année pour parler de la rentrée scolaire et de faire un point sur les différents sujets qui touchent les écoles. Donc, comme le disait, Madame le Maire, les élus sont allés les 1^{er} et 2 septembre à la rencontre des élèves inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires et de leurs équipes pédagogiques. Elle donne quelques chiffres pour commencer, des points de repère importants pour comprendre cette rentrée scolaire. 3 668 élèves inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires qui se répartissent sur 144 classes, cette année, soit une moyenne globale pour l'arrondissement de 25,5 élèves par classe, ce qui est une moyenne tout à fait correcte pour l'apprentissage des élèves.

Elle veut également profiter de cette communication pour remercier Mme Martine BOLLE, DGS adjointe, et les agents du relais information famille qui ont fourni un travail efficace et intense durant l'été pour préparer cette rentrée en bonne coordination avec les directeurs d'école.

Cette année, 163 élèves de moins que l'année dernière sont accueillis, 110 de moins en maternelle et 53 de moins en élémentaire. L'académie a décidé de la fermeture de trois classes qui concernent les maternelles Rodier, 22 Rochechouart et Clauzel. Néanmoins, malgré ces trois fermetures, la moyenne d'élèves par classe reste la même qu'à la rentrée 2015. Cette année, il est constaté une stabilité des effectifs en petite section par rapport à l'année dernière, ce qui signifie qu'il y a autant d'élèves de trois ans que l'année dernière qui rentrent à l'école, puisque 487 nouveaux élèves sont accueillis dans les maternelles en petite section contre 489 l'an passé, ce qui est vraiment stable. La baisse en petite section ne s'est pas aggravée cette année. En revanche, il y a une grande différence en grande section puisque 483 élèves sont inscrits en grande section cette année contre 539 qui reflètent notamment les départs massifs d'élèves de l'année dernière en moyenne section. Certaines écoles sont davantage touchées par ce phénomène et ce sont d'ailleurs celles qui ont subi une fermeture de classe pour cette rentrée et notamment Clauzel et Rodier.

.../...

Du côté des écoles élémentaires, les effectifs sont importants, plus importants qu'en maternelle. La moyenne reste bonne pour des élémentaires, 25,7 élèves par classe. Néanmoins, certaines écoles affichent des effectifs un petit peu plus chargés, notamment l'école Blanche avec une moyenne de 27,6, l'école Clichy, 27, et le 5 Milton avec 27 également, et Tour d'Auvergne à 26,3 élèves par classe, ce qui est important puisque cette école compte beaucoup de doubles niveaux.

Du côté des enseignants maintenant, la rentrée s'est plutôt bien passée également. Les élus ont rencontré les directrices et pas mal d'enseignants qui étaient plutôt contents et heureux. Néanmoins, il manquait encore quelques postes le jour de la rentrée, avec, notamment, toujours le même problème du complément des temps partiels avec une situation très préoccupante à l'école Clichy et à l'élémentaire Chaptal. Madame le Maire a immédiatement saisi le directeur des services académique dès le 2 septembre au matin. Le problème sur Clichy est résolu et Chaptal devrait l'être d'ici peu. Sont accueillies une nouvelle directrice, Mme Marie PERRIN, à l'école maternelle Rodier puisque la directrice de cette école est partie à la retraite, et un nouveau proviseur pour la cité scolaire Jacques Decour, M. Patrick HAUTIN, que Madame le Maire et elle-même ont rencontré pour faire un point sur cet établissement important de l'arrondissement.

On ne peut pas parler de cette rentrée sans parler sécurité. Cela commence avec les abords des écoles, avec le sujet des points écoles, à savoir les traversées piétonnes à proximité des écoles qui sont protégées par une présence humaine aux heures d'entrées et sorties des scolaires. Actuellement, dans le 9^e arrondissement, on a 24 points écoles, dont 7 qui sont jugés accidentogènes et qui sont les plus dangereux. Ils étaient jusqu'à présent surveillés par des agents de la préfecture de police via les ASP et les autres étaient tenus par des vacataires recrutés par la Mairie de Paris. Depuis cet été, la totalité des points écoles doit être surveillée par la Ville de Paris, mais tous les vacataires n'ont pas encore été recrutés pour surveiller ces points. La préfecture de police a continué à assurer grâce à une négociation entre M. GOVCIYAN et le commissaire de police certains points plus dangereux, au moins pour la rentrée. Néanmoins, pour certains, cela reste encore assez fragile. Il est vraiment urgent que l'ensemble des points soit couvert par les vacataires, ainsi que la Maire de Paris s'y est engagée. Il resterait encore trois points dans l'arrondissement non surveillés. Elle évoque la réunion du 30 août en présence du commissaire, à laquelle ont été conviés les parents d'élèves pour leur rappeler certaines préconisations concernant la sécurité dans les écoles. Les directeurs d'école et les proviseurs de collèges ont également été conviés à une réunion à la préfecture. Point important assez simple à mettre en place, comme cela a été rappelé tout à l'heure, la préconisation d'étaler les horaires et les sorties afin de fluidifier les allées et venues des élèves et surtout les sorties des élèves à 16 h 30 puisque dans certaines écoles cela fait une quantité importante d'élèves, d'où la préconisation d'étaler entre 16 h 15 et 16 h 30 la sortie des élèves. Il faudra en rediscuter avec les directeurs puisque cette liberté leur est accordée dans ce contexte de sécurité.

.../...

Du côté des activités périscolaires, il y a quelques nouvelles associations dans l'appel à projet et de nouveaux ateliers. On en avait parlé assez longuement en juin lors de la délibération concernant ces associations, 375 ateliers en tout. A noter une réorganisation pour qu'il y ait une REV par école, ce qui ne change pas la donne dans l'arrondissement puisque les responsables de points écoles sont passés REV intérimaires. Et donc, on observe une stabilité des équipes d'encadrement dans l'arrondissement concernant le périscolaire.

Mme Gypsie BLOCH poursuit avec l'accueil en centre de loisirs qui, cet été, s'est fort bien déroulé dans l'arrondissement. Elle fait un point sur l'inscription rendue obligatoire cette année dans les centres de loisirs qui a permis 20 % de gaspillage en moins sur le nombre de repas préparés. C'est l'un des effets positifs espérés avec cette inscription lorsqu'a été présenté le premier vœu sur le sujet ici même, dès janvier 2015.

L'été a permis également un vaste programme de travaux dans les écoles pendant que les élèves sont en vacances ou dans les centres de loisirs. Parmi les chantiers les plus importants, elle cite, dans le groupe scolaire Buffon, la création de lavabos à l'extérieur, avant l'entrée du réfectoire, la rénovation des toilettes de la maternelle du 5 Milton, la rénovation du préau de l'élémentaire du groupe scolaire Bruxelles, la reprise des cloques dans la cour de la maternelle 22 Rochechouart, la rénovation de la cour du 21 Milton qui était un énorme chantier. Madame le Maire s'y est rendue début août ; puis la rénovation des toilettes et des sols de classe à l'école Clauzel, la création d'un auvent dans la cour de l'école Chaptal. Cet été a été davantage consacré à la réalisation technique du projet pour que les travaux aient lieu à la Toussaint parce que c'est finalement très compliqué d'installer un auvent dans une école ; la rénovation de la cour de la crèche Turgot et l'extension de la cour Jardin de la crèche Dunkerque que Mme Gypsie BLOCH ira visiter jeudi matin.

Autre sujet dans lequel la municipalité met toujours autant d'énergie avec Madame le Maire, en lien étroit avec M. GALLET, le directeur de la caisse de l'école, la restauration. Une nouvelle diététicienne, Mme Elodie RONGIONE, a rejoint l'équipe de la caisse des écoles du 9^e pour poursuivre les efforts d'innovation et d'amélioration de la restauration scolaire et du temps méridien.

La collecte des biodéchets a été étendue à toutes les écoles. Dans les 20 écoles, les élèves, petits et grands, trient leurs déchets et créent du gaz grâce à cela, et sont très contents de créer de l'énergie. Il faut leur dire qu'il ne faut quand même pas tout laisser sur les plateaux et que le plus important, c'est de manger. La pédagogie est au rendez-vous et cela se passe très bien avec l'association « Love your waste » pour la collecte des biodéchets. Ont également été mises en œuvre les préconisations de l'enquête « Réenchanter la cantine ». Une des premières opérations sera l'organisation d'une journée portes ouvertes dans les cantines dès cet automne pour les élèves bien évidemment, et aussi sans doute pour les parents d'élèves que cela intéresse, une visite de la cantine du 68 Rochechouart avec la cuisine centrale

.../...

Également davantage de travail avec les producteurs locaux avec, au minimum, un produit bio par repas, des légumes de saison, toutes les viandes servies dans l'arrondissement sont désormais label rouge ; un passage depuis cette rentrée à un menu à 4 composantes au lieu de 5 avant, ce qui permet de limiter le gaspillage ; dans la volonté de davantage de proximité, la fourniture du pain par les boulangers du 9^e arrondissement ; pour simplifier la vie des familles, le paiement en ligne ; toujours aussi des menus à thème, et notamment la semaine du goût, cette année, aura lieu autour des légumes secs ; les soupes, toujours, et le menu du soir aussi toujours, toujours en place avec de nouvelles idées, les soupes toujours pour davantage de bio et pour faire manger davantage de légumes aux enfants, et les desserts maison. Cela avait été mentionné dans les projets. Une nouvelle formule a été inaugurée la semaine dernière avec un clafoutis maison, entièrement préparé dans la cuisine centrale.

Avec l'arrivée de la nouvelle diététicienne, reprise des ateliers nutritionnels sur le temps scolaire et périscolaire, et le prochain chantier d'importance est la mise en place de goûters dans les écoles élémentaires puisque jusqu'à présent, ces derniers n'existaient que dans les écoles maternelles. Mme Gypsie BLOCH espère que ce chantier pourra voir le jour avant que la Ville de Paris, dans sa volonté de recentralisation ne vienne s'accaparer la bonne gestion qui est celle de la caisse des écoles du 9^e, notamment par la création d'un établissement public parisien de restauration scolaire et que cela ne remettra pas en cause le très bon travail réalisé par le directeur et tous les projets que la municipalité souhaite mettre en place. Quelques inquiétudes se font jour par rapport à ce projet de réforme et si les objectifs avancés par la mairie centrale par le biais de cette réforme sont louables, cette proposition de réforme ne semble pas aboutie. C'est un projet pour lequel elle a encore de fortes interrogations, notamment sur ce qui lui apparaît comme une excessive centralisation. Ces derniers propos, qu'elle partage ne sont pas d'elle, mais il s'agit d'un extrait de l'intervention de M. Jérôme COUMET, maire du 13^e, lors du dernier Conseil de Paris.

En juin, il a également été procédé au renouvellement du collège adhérent du comité de gestion de la caisse des écoles qui est élu pour trois ans. Elle tient à féliciter les parents du 9^e arrondissement qui se sont portés candidats et qui ont été élus : Frédérique TURPAULT, Alexandre GUAIS, Anne-Laure DE VALLEE, Vanessa BOUQUILLION et Nathalie GLAIRON-MONDET. Au mois d'octobre se réunira le premier comité de gestion avec ces nouveaux élus.

Enfin, pour clore cette communication sur la rentrée, Mme Gypsie BLOCH souhaite évoquer un projet sur lequel elle travaille avec Madame le Maire depuis des mois et qui avance bien, c'est la création d'une classe de maternelle thérapeutique dans l'arrondissement. Ce projet sera mis en œuvre par le CEREP-Phymentin et il permettra d'implanter dans une école maternelle de l'arrondissement une classe accueillant 6 à 8 enfants présentant des troubles du spectre autistique. Le fonctionnement de cette classe sera basé sur une approche intégrative, c'est-à-dire une classe intégrée dans une école, qui regroupera dans un même lieu la partie pédagogique, la partie éducative et la partie thérapeutique.

.../...

La grande différence pour ces enfants et leurs parents sera que ce lieu sera une école et non un hôpital de jour, comme cela est souvent le cas. Et c'est une vraie différence pour ces enfants d'aller à l'école et de ne pas aller à l'hôpital. L'exécutif a déjà bien avancé sur ce projet pour que l'ouverture de cette classe ait lieu le plus rapidement possible.

Madame le Maire remercie Mme Gypsie BLOCH pour sa présentation qui se termine avec cette note d'espoir et ce projet qui avance bien, sur lequel la municipalité travaille depuis fin 2014 avec le CEREP. Elle veut remercier les services de la Ville de Paris et du secrétariat d'État au handicap, de sa ministre Ségolène NEUVILLE qui les aide à avancer sur ce sujet. Concrètement, la scolarisation des enfants handicapés est une nécessité absolue et elle est heureuse de la voir concrétisée très rapidement dans le 9^e. Elle remercie à nouveau Mme Gypsie BLOCH pour cette annonce et pour son point extrêmement détaillé sur cette rentrée et lui renouvelle également ses remerciements pour la bonne préparation de ses dossiers et son engagement au quotidien.

Mme Pauline VERON remercie également pour cette communication complète. Elle a constaté également en étant présente à l'entrée des écoles, en faisant un tour qui n'est pas encore complet des écoles, que cette rentrée s'est bien passée, mieux que l'année dernière.

Concernant la gestion des fermetures de classes, cette baisse démographique que l'on constate dans un certain nombre d'arrondissements impacte le 9^e et c'est une bonne chose de voir que pour au moins cette année, on verra ce qu'il en est l'année prochaine, mais sur les petites sections, ça a l'air de moins baisser, ce qui est plutôt encourageant. Elle veut signaler qu'à Paris, globalement, il y a eu 80 fermetures de classe, mais 50 ouvertures de classe par ailleurs. Donc, il y a aussi des quartiers où la démographie est importante, progresse, et que cela a permis de libérer une trentaine de postes d'enseignants et que la Maire de Paris a obtenu que ces postes continuent à être affectés sur l'académie de Paris, notamment pour renforcer la brigade de remplacement des enseignants. On sait que le remplacement des professeurs absents notamment des absences programmées, est un vrai souci ces dernières années. Elle pense aux congés maternité ou aux formations, et donc, pouvoir disposer de beaucoup plus d'enseignants dans la brigade de remplacement est une bonne nouvelle, même s'il va falloir continuer à être attentif sur cette question des remplacements.

Sur la sécurité, comme elle l'a dit tout à l'heure, il y a bien sûr les travaux habituels qui ont lieu chaque année tous les étés dans les écoles pour entretenir les écoles, mais il y a eu en plus, cette année, compte tenu du contexte, 11 millions d'euros qui ont été débloqués par la Maire de Paris pour faire des travaux plus particulièrement sur la question de la sécurisation des écoles. Elle sait que la plupart de ces travaux ont été faits au cours de l'été et ceux qui doivent l'être le seront notamment à la Toussaint, mais que quasiment tout a été fait cet été.

.../...

Sur la question des points écoles, effectivement, le 9^e n'est pas le seul arrondissement concerné par ce changement puisqu'en fait, les ASP dépendaient de la préfecture de police. Concernant les agents qui s'occupaient de la sécurisation des traversées piétonnes mais qui en réalité sont des agents dont le salaire est payé par une subvention de la Ville de Paris, la Maire de Paris a décidé de changer ce dispositif, de récupérer ces personnels puisque de toute façon ils sont payés par la mairie pour pouvoir plus directement choisir leur mission et faire la priorisation des points écoles mais aussi des autres missions. Elle pense à la verbalisation du stationnement, aujourd'hui, seuls 10 % des personnes qui stationnent à Paris payent le stationnement payant. Donc, il y a un manque à gagner pour la Ville qui est énorme. Et donc, il va y avoir un travail aussi là-dessus. Elle sait que dans plusieurs arrondissements, le basculement sur tous les points écoles n'a pas encore pu être fait mais elle en a parlé avec sa collègue, Mme Colombe BROSEL qui lui a dit que les choses étaient en train de se mettre en place pour que ces agents qui vont maintenant relever de la hiérarchie de la Ville de Paris puissent prendre le relais.

Concernant la caisse des écoles, effectivement, un projet de création d'un établissement public à Paris est prévu pour pouvoir mettre en commun un certain nombre de fonctions des différentes caisses des écoles. Les différentes caisses des écoles continueront à exister. L'objectif est la création de cet établissement en 2018. Il y a encore le temps de préciser le projet et de voir exactement comment cela va se passer. L'idée est de pouvoir, à un niveau central, passer un certain nombre de commandes de marchés alimentaires. Aujourd'hui, certaines caisses des écoles qui commandent exactement les mêmes produits alimentaires ne les payent pas le même prix au même producteur pour la même quantité, ne payent pas le même prix parce que c'est en fonction des quantités commandées. Donc, certaines caisses des écoles payent beaucoup plus cher la même chose que d'autres et il existe l'idée de mutualiser un certain nombre de commandes qui seraient passées via les caisses des écoles qui demanderont à l'établissement de passer commande pour la caisse des écoles et de pouvoir mutualiser des personnels, de pouvoir mutualiser les fonctions d'entretien, les fonctions de logistique. Tout cela va permettre de faire des gains financiers qui seront redistribués dans les caisses des écoles pour pouvoir faire plus de bio. Aujourd'hui, tous les enfants parisiens ne bénéficient pas, comme dans le 9^e arrondissement, de pouvoir manger pas mal de bio dans les cantines scolaires. Donc, il y a aussi une question d'égalité des Parisiens devant ce service public de la cantine scolaire. La collègue de Mme Pauline VERON, Mme Alexandra CORDEBARD a prévu de continuer à discuter avec les maires d'arrondissement sur la mise en place de cette réforme.

Enfin, sur la scolarisation des enfants handicapés annoncée à la fin de la présentation, elle ne peut que féliciter Madame le Maire pour ce travail et les progrès qui pourront ainsi être faits quant à l'accès à l'école de tous les enfants, quelle que soit leur situation dès lors que c'est possible. Il faut bien sûr avancer et elle sait que le CEREP qui a ses locaux rue du Faubourg Poissonnière, est vraiment une association qu'elle connaît et qui est vraiment très bien. Donc, elle se réjouit de ce travail fait en commun.

.../...

Mme Sylvie LEYDET veut faire un ajout au niveau des travaux : c'est le réaménagement et la réfection de la cuisine et de la salle à manger de l'école de la rue de la Grange Batelière qu'elle a eu l'honneur de visiter le jour de la rentrée. C'est une école qui lui tient à cœur. Elle voulait transmettre de la part des agents qui travaillent dans la cuisine leurs remerciements parce qu'ils disent que c'est une très belle réalisation et que tout le monde est très content.

M. Jean-Baptiste de FROMENT ne souhaite pas revenir sur tout ce qui a été dit sur la rentrée qui a été très bien préparée grâce à Mme Sylvie LEYDET et Madame le Maire.

Il constate qu'il apprend des choses en écoutant Mme VERON parce qu'il avait cru comprendre que cette réforme, celle des ASP, des points écoles, la reprise en direct des personnels était principalement dirigée pour la propreté notamment. Mais apparemment, les intentions de Mme HIDALGO seraient de verbaliser encore davantage les automobilistes, c'est ce que vient de dire Mme VERON. Il n'est pas contre le principe mais on sait qu'aujourd'hui, si l'on regarde le nombre de verbalisations, il y a quelques dizaines de verbalisations pour tout ce qui est manque de respect sur l'espace public et tout ce qui touche à la propreté au sens large. Et il y a quand même un certain nombre de verbalisations sur le stationnement. Alors, sans dire qu'il ne faut pas plus verbaliser éventuellement les infractions de stationnement qui sont des infractions, mais aujourd'hui, le déséquilibre est clairement que l'on constate des rues extrêmement sales parce qu'il n'y a absolument pas de menace d'un bâton quelconque. Fermant cette parenthèse, il s'avoue effrayé d'entendre cela pour la première fois car l'objectif affiché n'avait pas été celui annoncé par Mme Pauline VERON à laquelle il demandera des éclaircissements.

Concernant la caisse des écoles, l'exécutif est très inquiet et a donné les raisons pour lesquelles il est a priori opposé à cette réforme. Des bruits de couloir disent que peut-être Mme HIDALGO renoncerait à cette intention et qu'elle transformerait cette caisse centrale en une centrale d'achats facultative. Il ne se réjouit pas trop vite parce qu'on sait que parfois Mme HIDALGO est un peu têtue, mais il y a un petit espoir. Cela montre qu'il y a des doutes au niveau même de la mairie centrale.

Madame le Maire rappelle que Mme Gypsie BLOCH rapportait les propos de son collègue du 13^e arrondissement qui n'est pas encore chez les Républicains, cela se saurait...

M. Jean-Baptiste de FROMENT estime que s'il y a des moyens à un moment de faire baisser le prix en mutualisant la négociation pour tel ou tel poste d'achat, c'est très bien. Mais il est clair que centraliser l'ensemble des achats en matière alimentaire, cela va à contre-courant complètement de l'histoire. Et au moment où l'on parle de réforme du statut de Paris et que l'on fait semblant de donner plus de pouvoirs aux arrondissements alors qu'en fait il n'en est rien, il trouve qu'on a d'un autre côté, et ce n'est pas inscrit dans le statut de Paris puisque ça ne relève pas de la loi, on a une espèce de recentralisation d'une compétence purement locale et qui, franchement, n'est pas de bonne méthode.

.../...

À propos des remplacements scolaires, même si ce n'est pas de la compétence municipale directe, c'est bien d'avoir plus de remplaçants mais le problème de l'Éducation nationale, c'est qu'il y a trop de personne à remplacer, il y a quand même une question à se poser sur le turnover très important qui existe. Il y a des remplacements prévisibles mais il y a quand même un absentéisme très important dans l'Éducation nationale. Il a des causes multiples mais on ne le résoudra pas en augmentant le nombre de remplaçants parce qu'une classe qui a plusieurs professeurs au cours de l'année, même si le remplacement s'effectue bien, est quand même pédagogiquement très défavorisée par rapport à une classe qui a le même professeur toute l'année. On ne peut pas se satisfaire de cela.

Madame le Maire ajoute, pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, et pour l'assistance, qu'il y a eu une recrudescence des temps partiels dès la maternelle où aujourd'hui une classe de maternelle dispose de 1, 2, 3 professeurs dans la semaine, ce qui est très difficile à gérer pour les services de l'Éducation nationale. Mais cette situation dénote aussi un certain malaise au sein du corps enseignant et peut-être aussi une certaine démotivation de certaines personnes liée à la réforme des rythmes scolaires, aux réformes successives qui n'allaient pas vers l'apprentissage des fondamentaux et la valorisation de tel ou tel.

M. Alexis GOVCIYAN voulait intervenir sur les points écoles mais souhaite rebondir sur ce que disait son collègue, M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour s'étonner du décalage qu'il y a entre le discours et la réalité des choses au niveau de la politique de la Ville de Paris. Alors qu'on parle de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité, et on pense que la Ville de Paris est en situation d'accompagnement des milliers et des milliers d'artisans et de commerçants au niveau le plus local possible, voilà un projet de centralisation qui va tout à fait à l'encontre de toute politique de proximité. Il pense que son collègue a bien eu raison de souligner cet aspect des choses.

Quant aux points écoles, les élus ont appris deux jours avant la rentrée, le 30 août, devant le préfet, que l'ensemble des points écoles n'était pas pourvu et que la Mairie de Paris n'avait pas pu procéder au recrutement nécessaire. Depuis le temps qu'on savait que la rentrée était effectivement le 1^{er} septembre, le 30 août, les élus ont constaté collectivement et grâce à la volonté du préfet de police, M. CADOT, qu'il y a eu tout un redéploiement des forces de police. Il informe ses collègues que ce redéploiement qui est utile pour les points écoles, qui est bien, rassurait tout le monde et pas seulement Mme Gypsie BLOCH, mais tous ceux qui sont en charge de ces questions. Mais cette prise en charge par les forces de sécurité de police des points écoles est au détriment du reste des activités que ces mêmes policiers doivent déployer sur le terrain, notamment en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Il espère que la Mairie de Paris pourra régler cette question rapidement. Alors que le problème était connu depuis un certain temps, et jusqu'à la veille, la question n'était pas réglée. D'ailleurs, il y a encore des points écoles qui sont pris en charge par le commissariat.

.../...

Madame le Maire conclut en annonçant qu'au conseil de Paris, avec Mme Gypsie BLOCH et M. Jean-Baptiste de FROMENT, elle demandera à la Maire de Paris ses intentions sur l'enveloppe annoncée par M. Manuel VALLS, déjà au mois d'août, de 50 millions d'euros. M. Manuel VALLS a mis en place cette enveloppe pour la sécurisation des écoles à l'attention de toutes les collectivités. Le maire de Nice, le maire de Toulouse, le maire de Bordeaux se sont rués vers M. Manuel VALLS pour lui dire : « Nous, on veut prendre une part importante dans ces 50 millions d'euros. ». Elle en a parlé avec M. Alexis GOVCIYAN au préfet de police qui souhaite récupérer des crédits pour installer de la vidéoprotection devant toutes les écoles, ce qui n'est pas encore le cas, et que l'on mette en place des alarmes anti-intrusion. Elle demandera tout à fait solennellement, avec ses collègues M. Jean-Baptiste de FROMENT et Mme Gypsie BLOCH ce que Mme HIDALGO attend pour demander le déblocage des crédits au gouvernement sur ce point.

Cette communication n'appelle pas de vote.

Madame le Maire poursuit l'ordre du jour avec la DASCO 125 sur la caisse des écoles, avec une subvention malheureusement en baisse de la part de la Ville de Paris qui se désengage sur ce point et un avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

DÉLIBÉRATION 09.2016.084 (DASCO 2016-125) - CAISSE DES ÉCOLES (9^e) - SUBVENTION (52 610 EUROS) ET AVENANT À LA CONVENTION POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE
Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH explique qu'il s'agit d'une subvention qui vient en complément de celle votée au premier semestre et qui concerne les objectifs d'amélioration de la qualité de la prestation alimentaire. Les objectifs avaient été définis pour deux ans et avaient été présentés l'année dernière. Cette année, la subvention est en baisse comme l'an passé. Elle est en baisse de 7 400 euros malgré tout le bon travail effectué et allant dans le sens des objectifs fixés par cette convention et qui ont été atteints pour la plupart d'entre eux. Elle le regrette. Cette subvention se décompose en deux enveloppes : 30 000 euros pour le développement de l'alimentation durable. Alors, on peut noter que désormais, les efforts concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri et la collecte des biodéchets sont pris en compte dans cette convention. Elle veut signaler les efforts réalisés dans le 9^e, ou en cours de réalisation, par rapport à cet objectif de développement de l'alimentation durable, notamment avec l'introduction de nouveaux produits biologiques labellisés dont elle parlait précédemment. Toutes les viandes seront désormais label rouge ou bio, il ne restait plus que l'agneau qui ne l'était pas ; il l'est désormais. Les produits provenant de producteurs locaux avaient également été augmentés grâce à la révision du contrat d'approvisionnement. Effectivement, la mutualisation de certains achats permettrait peut-être d'acheter certaines denrées moins chères, néanmoins elle ne permettra plus de s'approvisionner chez des producteurs locaux parce qu'ils n'auront pas les moyens de fournir la quantité.

.../...

Et notamment, il est proposé maintenant, deux fois par mois, un service de yaourt bio provenant d'une ferme d'Île-de-France ce qui est possible en ayant la main sur ce contrat d'approvisionnement ; deux fois par mois également, un service de carottes bio locales venant d'Île-de-France, les frites et les pâtes seront maintenant systématiquement issues de l'agriculture biologique. La priorité est donnée aux produits de saison et aux produits locaux, notamment en ce qui concerne les fruits et les légumes. Concernant la diversification de l'offre alimentaire, les pâtisseries maison seront désormais proposées également aux enfants.

La deuxième partie de la convention est de 25 000 euros. Elle concerne l'amélioration de la qualité de service et de la formation. La caisse des écoles du 9^e Arrondissement poursuivra son plan de formation avec des stages dans des écoles de cuisine mais également avec des conseils sur le service et la manière de présenter les plats aux enfants pour qu'ils soient le plus appétissants possible. Le véhicule de livraison qui est diesel sera remplacé par un camion roulant au gaz et le tri des biodéchets est désormais en place, comme prévu, dans les 20 écoles de l'arrondissement et également dans un collège. Donc, à la lumière de tous ces éléments et malgré la baisse de la subvention, mais nécessaire pour conduire tous ces projets à bien, Mme Gypsie BLOCH invite à voter pour cette délibération.

Mme Pauline VERON veut apporter quelques précisions par rapport aux commandes alimentaires dans le cadre de la réforme. L'idée est qu'il puisse y avoir plus d'écoles à Paris et donc plus d'enfants qui puissent bénéficier du bio. L'idée est que les caisses des écoles feront remonter à l'établissement les commandes qu'elles souhaitent faire pour ces menus qui continueront à être choisis au niveau des arrondissements. Ces gains financiers permettront à certaines caisses des écoles qui aujourd'hui n'ont pas les moyens financiers parce que les parents sont plutôt dans des tarifs bas, elle pense aux quartiers populaires, donc des caisses des écoles qui ont moins de rentrée d'argent pourront proposer aussi à ces enfants du bio. Elle pense qu'on peut aussi raisonner à l'échelle de Paris et se dire que si cela permet de continuer à pouvoir commander tout ce qu'on veut pour les enfants du 9^e, cela permet en plus à d'autres enfants dans Paris de pouvoir avoir plus de bio, elle pense que c'est quand même une bonne réforme. Le problème de la capacité d'approvisionnement en bio par les agriculteurs d'Île-de-France notamment, n'est pas lié à cela parce qu'aujourd'hui, d'autres caisses des écoles veulent de toute façon pouvoir faire plus de bio, il y a aussi la restauration professionnelle, les cantines d'entreprise, d'où le plan qui a été mis en place par Mme Célia BLAUDEL, sa collègue de travail, avec les agriculteurs pour sécuriser, s'ils passent en agriculture bio, les commandes bio via la caisse des écoles de Paris pour leur dire : « Allez-y, faites plus de bio. De toute façon, on vous achètera toute votre production. » Donc, le travail doit se faire en amont et pas en se disant : « Nous, il faut qu'on garde notre capacité à pouvoir commander quelques yaourts bio mais il ne faudrait pas que les autres les commandent parce que nous, on n'en aurait plus ». L'idée, c'est quand même qu'il y ait un maximum d'enfants qui accède au bio. Tout ça se travaille en amont avec les filières.

.../...

Et ce n'est pas cette réforme de la caisse des écoles qui va empêcher quoi que ce soit, bien au contraire, qui a pour objectif de faire qu'il y ait plus d'enfants à Paris qui puissent avoir du bio. Dans une caisse des écoles de Paris, aujourd'hui, on n'est qu'à 3 % de bio alors qu'ici, on est à 50 %. Donc, il faut faire des efforts collectifs pour le bénéfice de tous les enfants.

Mme Gypsie BLOCH souhaite apporter un élément complémentaire. Elle pense que pour les arrondissements qui ne peuvent pas avoir de bio, ce n'est pas forcément lié à un problème économique dû aux recettes des familles puisque dans ces arrondissements là, la Ville donne des subventions plus importantes. Donc, c'est compensé. Elle pense qu'il y a aussi un problème de bonne gestion ou de moins bonne gestion, il faut le dire. Il y a peut-être des caisses d'écoles qui sont moins bien gérées et qui ne permettent pas de mener à bien des projets qui demandent un peu plus d'argent. Il y a un problème de gestion.

Il y a aussi un problème de volonté. C'est vrai qu'aujourd'hui, si on a voulu renouveler le contrat d'approvisionnement avec la SODEXO pour avoir plus de produits locaux, c'est vraiment une volonté politique et une volonté forte de la maire de l'arrondissement mais c'est une question financière parce que la caisse des écoles est bien gérée. Elle a des rentrées mais elle a moins de subventions. Donc, elle pense que cela s'équilibre. En prenant l'exemple de la caisse des écoles du 12^e arrondissement, car la presse a suffisamment parlé du sujet, on voit bien que dans cette caisse des écoles, il y avait un problème de gestion qui fait qu'effectivement, elle ne peut pas avoir les mêmes projets que dans le 9^e.

Elle ne va pas avoir du pain du boulanger parce que les parents payent plus cher la cantine dans le 9^e, plus de produits locaux, plus de produits bio parce qu'on est dans un arrondissement favorisé. C'est aussi une question de volonté de faire, il faut voir la réalité du terrain. M. GOVCIYAN en parlait tout à l'heure, les producteurs locaux, qui sont de plus petits producteurs, même s'ils le voulaient, parfois même s'ils le pouvaient, ne pourraient pas de toute façon fournir des yaourts à toutes les caisses des écoles de Paris.

Madame le Maire remercie Mme Gypsie BLOCH, pour cette précision vraiment salutaire. C'est en effet une question de volonté politique. Paris, c'est 20 arrondissements. Et quand Mme Pauline VERON cite le taux de 3 %, elle fait allusion à un arrondissement où il n'y a franchement pas de problème de pauvreté et de ressources puisque c'est un arrondissement de l'ouest parisien. C'était donc une volonté des personnes en place, élues par les habitants de cet arrondissement, de ne pas faire de bio.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DASCO 2016-125.

.../...

DÉLIBÉRATION 09.2016.085 (DJS 2016-259) - SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC 20 CAISSES DES ÉCOLES EN VUE DE LA RESTAURATION DES ÉCOLES MUNICIPALES DES SPORTS ORGANISÉES DU 1ER DÉCEMBRE 2016 AU 30 NOVEMBRE 2017.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH annonce qu'il s'agit d'une convention à signer par la Maire de Paris avec la caisse des écoles pour fournir des repas aux enfants qui participent à des stages sportifs dans le cadre des écoles municipales du sport. Ces stages ont lieu pendant l'ouverture des centres de loisirs. La caisse des écoles devra donc préparer et fournir les repas du déjeuner pour les stagiaires et pour les moniteurs, sachant que la livraison et la prise des repas s'effectueront dans l'école ou le centre de loisirs ouvert le plus proche du lieu du stage. Le prix du repas est conforme au prix fixé par le Conseil de Paris pour les centres de loisirs d'été. Elle vous invite donc à voter pour cette délibération.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DJS 2016-259.

DÉLIBÉRATION 09.2016.086 (DFPE 2016-24) - SUBVENTIONS (3 854 542 EUROS) ET AVENANTS À L'ASSOCIATION CRESCENDO (11^e) POUR SES 17 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose qu'il s'agit de l'attribution d'une subvention pour l'association Crescendo dans le 9^e Arrondissement. Il est proposé au vote du Conseil une subvention de 330 442 euros pour le multiaccueil Les Globe Trotteurs qui se situe 42 rue Le Peletier et qui accueille 31 enfants, puis une subvention de 259 453 euros pour le multiaccueil Charivari qui se situe 12 rue Fromentin et qui accueille 33 enfants. Ce sont deux établissements qui fonctionnent très bien, dont les directrices sont présentes aux commissions d'arrondissement et d'attribution de crèche et avec lesquelles la municipalité travaille très bien. Ils affichent des taux d'occupation proches de 100 % et des taux de fréquentation de 87 % pour tous les deux, donc conformes aux objectifs fixés dans les conventions, voire même davantage pour le taux d'occupation. Ce qui montre bien le besoin du 9^e arrondissement en places en crèche puisqu'on observe même 102 % du taux d'occupation pour Charivari.

Du point de vue de la gestion, ces deux établissements ne présentent pas de difficultés. Elle invite donc à voter pour cette délibération.

Mme Pauline VERON annonce que son groupe votera la subvention de la Mairie de Paris pour ces deux crèches.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DFPE 2016-24.

.../...

DÉLIBÉRATION 09.2016.087 (DFPE 2016-176) - SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE – GROUPES DE PAROLE ET D'ÉCHANGE AUTOUR DES PRÉOCCUPATIONS DES PARENTS - SUBVENTIONS (138.050 EUROS) À NEUF ASSOCIATIONS DONT SEPT AVEC CONVENTION ET UNE AVEC AVENANT À CONVENTION POUR LEURS ACTIONS DANS LES 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e ET 20^e ARRONDISSEMENTS.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH note qu'il s'agit d'un montant beaucoup plus faible pour l'association Mosaïques 9, pour son action de soutien à la parentalité. C'est une association qui est non seulement bien connue du 9^e, mais avec laquelle la municipalité travaille en très bon partenariat. Elle propose un espace d'accueil, d'échanges et de rencontres pour les familles et notamment les familles les plus modestes. Elle propose de nombreuses activités, aussi bien des cours de français pour les adultes que du soutien scolaire mais aussi des sorties culturelles en famille et très utiles également, des accompagnements aux démarches administratives. Avec la mairie, elle travaille sur des événements du type La Broc des Kids ou encore le Noël Solidaire. Cette subvention, cette toute petite subvention, 2 150 euros est soumise au vote dans le cadre du projet « Familles en Dialogue » qui vise à soutenir des parents dans leur fonction parentale, favoriser leur autonomie, et les aider dans leur démarche avec des institutions. Bien évidemment, Mme Gypsie BLOCH invite à voter cette subvention et précise que compte tenu de l'importance du rôle joué par cette association dans l'arrondissement, la mairie du 9^e a noué avec eux un véritable partenariat et elle l'aide aussi à travers d'autres actions comme des prêts de salles, par exemple, ou la fourniture de goûters pour des événements qu'elle organise.

Mme Pauline VERON ajoute que c'est une association qui est soutenue financièrement par la Mairie de Paris à différents titres, à la fois au titre de cette action accompagnement parental mais aussi sorties culturelles avec les familles, ateliers linguistiques et au titre des affaires sociales de manière générale. C'est vrai que la subvention est vraiment petite. Ce qui est dommage, c'est que c'est la subvention demandée par l'association. Donc, il faudrait peut-être les encourager à demander plus et peut-être ils auraient plus parce que là, réglementairement on ne peut pas accorder plus que ce qui est demandé par l'association. Son groupe votera cette délibération.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DFPE 2016-176.

Madame le Maire annonce la délibération suivante : la signature de convention de partenariat entre l'association Les Restos du Cœur, la société SODEXO et la Ville de Paris. C'est une opération récurrente qui lui tient à cœur et espère un vote unanime.

.../...

DÉLIBÉRATION 09.2016.088 (DFPE 2016-240) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR, LA SOCIÉTÉ SODEXO ET LA VILLE DE PARIS.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH confirme qu'il s'agit de la campagne des Restos du Cœur, que cela concerne une collecte qui se déroule à la mairie. Elle permet de collecter aussi bien des vêtements que des produits d'hygiène, des jeux, des jouets, etc., qui sont ensuite redistribués par les Restos du Cœur et la SODEXO qui est partenaire dans cette opération, aux enfants et aux familles qui en ont besoin. La mairie du 9^e Arrondissement sert de lieu de collecte pour faciliter la logistique de l'opération. Mme Gypsie BLOCH invite à voter cette délibération pour que la Maire de Paris puisse signer cette convention de partenariat.

Mme Pauline VERON précise que c'est une convention qui permet la collecte de vêtements, ou de produits d'hygiène ou de puériculture dans plus de 400 établissements à Paris : 376 établissements municipaux, les 20 mairies d'arrondissement plus des partenaires associatifs, chaque année au mois de décembre. Cela permet plus particulièrement de collecter des choses pour les enfants par les Restaurants du Cœur. Bien sûr, son groupe votera cette délibération.

Madame le Maire rappelle que la Broc des Kids du 28 mai a été l'occasion d'une collecte pour les enfants défavorisés en faveur de Mosaïques 9 et qu'une autre collecte sera également organisée en novembre en lien avec Century 21, les agents immobiliers de l'arrondissement pour un Noël solidaire, toujours dans les locaux de la mairie du 9^e arrondissement.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DFPE 2016-240.

DÉLIBÉRATION 09.2016.089 (DPE 2016-40) - PLAN DE RELANCE DU TRI – SUBVENTIONS (60 600 EUROS) À DES ASSOCIATIONS EN VUE D'ANIMATIONS ET D' ACTIONS DE SENSIBILISATION DES HABITANTS AU TRI SÉLECTIF.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e Arrondissement.

M. Sébastien DULERMO indique que cette délibération a pour but d'autoriser les subventions dans le cadre du plan de relance du tri. Une enveloppe de 60 600 euros est répartie entre 3 associations : Graine Île-de-France, Voisinmalin et PikPik Environnement. Le 9^e arrondissement est plus particulièrement concerné par la Graine Île-de-France qui propose de sensibiliser 200 jeunes au tri sélectif, ce qui est essentiel pour arriver à améliorer le tri au quotidien et s'il pouvait y avoir des formations pour adulte, ce ne serait pas du luxe.

Ce sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises et la mairie du 9^e Arrondissement est pleinement engagée dans ce plan de relance du tri avec les partenaires que sont les syndicats, les bailleurs sociaux. On essaie d'équiper un maximum d'immeubles en bacs à couvercle jaune, à couvercle blanc. Tous les magazines municipaux proposent un petit article sur ce sujet : « Si vous n'êtes pas équipé, n'hésitez pas à nous en faire part.

.../...

On prendra contact avec votre syndic et on fera le nécessaire pour que vous soyez équipé dans les plus brefs délais. » C'est une volonté réelle de la part de la mairie. Mais une fois qu'on a le bac jaune et le bac blanc, il faut trier correctement

Toujours dans ce plan de relance du tri, on essaie au maximum d'accompagner les copropriétaires et les locataires dans l'équipement de compost et de lombrics composteurs. Il ne faut surtout hésiter à en faire la demande. Prochainement, deux composteurs collectifs et publics au centre de la Tour des Dames et au centre Valère seront inaugurés pour les copropriétés qui ne peuvent pas ou ne veulent pas s'équiper à domicile. Il sera proposé aux habitants d'apporter leurs biodéchets directement dans ces deux centres, ce qui constitue vraiment une belle avancée pour les copropriétaires qui ne peuvent pas en bénéficier directement chez eux.

M. Sébastien DULERMO conclut en rappelant à nouveau qu'Eco Emballage estime que pour le 9^e, le non-tri et les erreurs de tri génèrent une perte de 1 million d'euros par an pour la Ville de Paris, juste pour le 9^e arrondissement.

À Mme Pauline VERON qui constate que ce sont des subventions pour des associations, Madame le Maire fait observer que la subvention ne concerne que 200 enfants qui vont être sensibilisés au tri sur 11 000 élèves dans le 9^e, ce n'est quand même pas révolutionnaire, c'est un bon début. Elle remercie M. Sébastien DULERMO d'avoir rappelé les actions qui venaient en supplément.

Mme Pauline VERON intervient pour préciser que l'idée est qu'il y a des gens qui trient mais qui trient mal et que c'est ça qui crée des problèmes. Donc, c'est un peu ciblé là-dessus pour dire aux gens qui ont le sentiment qu'en fait ils font ce qu'il faut en triant, qu'en fait il faudrait trier mieux. Parfois, certaines poubelles jaunes sont mises en déchets comme si c'était des déchets verre, parce que dedans, il y a un ou deux déchets qui ne devraient pas y être. C'est ça qui est ciblé dans cette délibération que son groupe votera.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DPE 2016-40.

DÉLIBÉRATION 09.2016.090 (DU 2016-165) - CLASSIFICATION DES NOUVELLES VOIES AU TITRE DES DROITS DE VOIRIE (9^e).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e Arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose qu'il s'agit d'une délibération technique, avec un classement des voiries parisiennes avec quatre catégories, de 1 à 4, qui permet ensuite de définir les montants des droits de voirie perçus par la mairie, donc, pour tout ce qui est installation de terrasse, d'étalage, de contre-terrasse ou de choses qui surplombent le domaine public comme les bannes, les enseignes permanentes, les temporaires, etc. Dans le 9^e Arrondissement, quelques voies sont définies dans l'exposé des motifs : la place Henri Salvador, la place Gabriel Kaspéreit, la promenade Jacques Canetti, la promenade Marcel Carné, la promenade Rolland Lesaffre, la rue Jean-Baptiste Pigalle et la cité Rougemont, avec une proposition de catégorie allant de 2 à 4. Il n'y a pas de catégorie 1, sachant que la quatrième catégorie est la catégorie la plus faible.

.../...

Donc, cela semble totalement cohérent avec les autres voies du 9^e Arrondissement. Il propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Madame le Maire évoque l'inauguration de la place Henri Salvador, en présence de M. Alain DELON, qui reste un joli moment du mois de mai.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DU 2016-165.

DÉLIBÉRATION 09.2016.091 (DAC 2016-557) - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (167.000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 7 ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES.

Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e Arrondissement.

Mme Claire GANNET explique que la présente délibération a pour objet l'attribution d'une subvention par la Ville de Paris à hauteur de 167 000 euros à destination de sept établissements cinématographiques. Un seul concerne le 9^e, il s'agit du cinéma Max Linder. Une subvention de 4 000 euros doit être accordée à la SARL Eden Plus afin de participer aux travaux de rénovation de ce cinéma indépendant situé 24 boulevard Poissonnière et qui est l'un des cinémas mythiques pour l'ensemble de la Ville de Paris. Il est essentiel de soutenir les établissements d'art et d'essais dans leurs travaux de modernisation, qui plus est dans les travaux qu'ils ont dû mettre en place pour les questions de sécurité post-attentat, de façon à ce qu'ils puissent continuer à accueillir les Parisiens de la meilleure des manières. Le cinéma Max Linder offre une programmation riche, rare et demeure depuis un siècle un écrin au service du spectacle qu'il faut absolument préserver. Elle propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme Pauline VERON indique que son groupe votera cette subvention d'équipement au Max Linder Panorama proposée par la Mairie de Paris.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAC 2016-557.

DÉLIBÉRATION 09.2016.092 (DAC 2016-60) - SUBVENTION (25.000 EUROS) ET CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THÉÂTRE (9^e).

Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e Arrondissement.

Mme Claire GANNET indique que la présente délibération a pour objet l'attribution d'une subvention par la Ville de Paris à hauteur de 25 000 euros à destination de l'association International Visual Théâtre. Le montant de la subvention au départ était de quasiment 30 000 euros, 29 875 euros exactement. On peut s'étonner que la proposition de la Ville de Paris ne soit pas à la hauteur exacte de la demande pourtant motivée de l'association. Cette aide doit notamment permettre à l'International Visual Théâtre de mener des travaux d'aménagement ; on sait notamment qu'il y a des travaux urgents qui concernent l'extérieur et les volets extérieurs du bâtiment dont certains riverains attendent les travaux avec impatience et d'autre part, un plan de rééquipement en matériel scénique, informatique et de médiation, de manière à améliorer toujours les conditions d'accueil du public et des artistes.

.../...

L'IVT est un laboratoire de création artistique et d'innovation pédagogique unique qui se doit de pouvoir disposer de suffisamment de moyens pour développer son projet culturel absolument nécessaire. Elle invite, bien entendu, à voter en faveur de cette délibération.

Madame le Maire précise que c'est une association sur laquelle la municipalité 9^e intervient beaucoup auprès de la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris. Elle salue cette subvention qui est un peu en deçà de ce qui était souhaité, mais qui est déjà un bon début et qui permettra de mener à bien les travaux demandés depuis plusieurs mois.

Mme Pauline VERON ajoute que c'est une subvention d'équipement qui vient en plus de la subvention de la Ville de Paris pour le fonctionnement qui est la subvention de fonctionnement reconduite chaque année de l'ordre de 237 000 euros. Là, c'est un soutien ponctuel en plus de 25 000 euros pour ce théâtre soutenu par la Ville de Paris depuis le début puisque c'est la Mairie de Paris, en fait, qui l'a fait venir à Paris dans le 9^e arrondissement car Mme Emmanuelle LABORIT et son équipe étaient à Vincennes précédemment. Il y a également une demande de subvention qui a été faite à la Région et à l'État. Elle espère que la Région sera également au rendez-vous comme la Ville de Paris pour subventionner ces travaux puisque Madame le Maire regrette qu'elle ne soit pas à hauteur de ce qui est demandé.

Madame le Maire répond que son rêve va devenir réalité puisqu'elle siège au titre du Conseil Régional à l'IVT. Elles se retrouveront sur ce sujet à ce moment-là.

Mme Pauline VERON interviendra pour sa part au titre de la Ville, évidemment.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAC 2016-60.

DÉLIBÉRATION 09.2016.093 (DAC 2016-593) - SUBVENTIONS (10.000 EUROS) À 6 ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE (9^e)
Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e Arrondissement.

Mme Claire GANNET présente la délibération qui a pour objet l'attribution d'une subvention par la Ville de Paris à hauteur de 10 000 euros à destination de six associations dans le cadre de l'action culturelle locale. Ces associations ont été sélectionnées par la mairie du 9^e Arrondissement pour la qualité de leurs projets et le dynamisme de leurs membres. Il s'agit de 9^e Histoire, Paris Mozart Orchestra, le Chœur François Vercken, Paris Artistes, le Hamac Festival et Quartier d'Art Drouot.

9^e Histoire fait partie de ces associations emblématiques de l'arrondissement qui promeuvent et défendent la richesse du patrimoine français à travers des visites guidées, des promenades ou des conférences. 9^e Histoire met en lumière l'histoire de l'arrondissement ainsi que les personnages qui ont marqué la vie du quartier.

.../...

Au cours des journées du patrimoine, dans quelques jours, 9^e Histoire aura le plaisir de faire découvrir aux Parisiens, parmi quelques exemples, l'Hôtel de Mercy-Argenteau, sur le boulevard Montmartre, construit à la fin du 18^{ème} siècle par Firmin PERLIN. Le patrimoine demeure un héritage fondamental qu'il faut préserver et faire connaître en aidant celles et ceux qui le racontent.

Concernant Paris Mozart Orchestra, la structure créée en 2010 propose non seulement des concerts de musique classique d'une grande qualité, mais l'orchestre est également porteur d'un projet social et éducatif précieux. Ce qui est formidable, c'est que cet orchestre allie une grande exigence à la volonté de s'adresser au plus grand nombre. Désireux de partager leur passion, les musiciens du Paris Mozart Orchestra portent eux-mêmes la musique à des publics dits empêchés, des personnes malades, en situation de handicap ou qui sont incarcérées dans des prisons. Pour la deuxième saison consécutive, le Paris Mozart Orchestra investit la salle Rossini. Les après-midi musicaux à la mairie du 9^e dont Madame le Maire évoquait la première séance avec l'accordéon revisité a eu lieu dimanche dernier. Issue de la collaboration entre le Paris Mozart Orchestra et la mairie du 9^e, il offre cette année encore aux habitants de l'arrondissement des concerts exceptionnels gratuits chaque premier dimanche du mois.

Madame le Maire ajoute que ce sont souvent des femmes qui sont mises à l'honneur, ou de jeunes virtuose puisque l'accordéoniste est un jeune garçon qui a énormément de talent. Il est bien de pouvoir les mettre en valeur.

Mme Claire GANNET précise que Mme Claire GIBault qui dirige le Paris Mozart Orchestra est également extrêmement vigilante à mettre en avant des premiers prix de conservatoire, des talents, qu'ils soient musiciens ou chanteurs, issus de la diversité. C'est l'un de ses combats et on en voit toutes les vertus dans les castings du PMO.

Le Chœur François Vercken qui nous a de nouveau fait l'honneur cette année d'être présent au forum des associations, c'était dimanche, rassemble une cinquantaine de choristes amateurs pour des concerts de très belle qualité à Paris comme en banlieue, a cappella ou avec des ensembles instrumentaux. Ils sont très souvent au rendez-vous lors des cérémonies officielles. Mme Claire GANNET tient à les en remercier chaleureusement. Le Chœur, c'est émouvoir tous ceux qui ont la chance de venir les entendre lors des cérémonies officielles ou lors des concerts.

Madame le Maire indique que le Chœur Vercken et 9^e Histoire sont les deux associations qui travaillaient déjà avec son prédécesseur. Elle a souhaité conforter pour leur permettre de se développer encore plus au sein de l'arrondissement. Ce sont des associations qui, rayonnent culturellement. Elle tenait donc à les soutenir.

Mme Claire GANNET poursuit avec l'association Paris Artistes présidée par Mme Karine PAOLI qui organise un festival dédié à l'art chaque année depuis 2014.

.../...

Cette manifestation exceptionnelle qui a vu le jour au départ dans l'arrondissement est aujourd'hui implantée dans toute la ville, dans tout Paris. C'est devenu un rendez-vous phare de la scène culturelle parisienne. L'objectif de cet évènement est d'exposer et de faire découvrir des artistes parisiens au plus grand nombre. Ils sont souvent plus d'une centaine à participer chaque année. C'est l'occasion également d'ouvrir les ateliers des artistes au public.

Le Hamac Festival a lui aussi connu un succès retentissant lors de l'édition 2016. Hamac Festival est devenu en deux éditions un évènement incontournable du début de l'été. Pendant quatre jours, ce festival d'un genre nouveau mélange humour, sport, musique pour le plaisir de tous les Parisiens et notamment des jeunes, juste au début des vacances scolaires. C'est une espèce d'élan festif juste après les épreuves du bac ou pour tous les jeunes parisiens. Cette année, après avoir accueilli plus de 30 concerts et spectacles dans des lieux encore insolites au cœur de l'arrondissement, du lycée Decour au Musée de la Vie Romantique, Hamac Festival s'est clôturé par une série grandiose sur la scène mythique de l'Olympia. On voit donc que c'est un festival qui, au-delà d'être sur des notions de friches, sait aussi être dans les lieux phares de l'arrondissement.

Enfin, l'association Quartier d'Art Drouot est la digne ambassadrice d'un quartier du 9^e aussi atypique que fascinant. L'association rassemble une dizaine de professionnels de l'art, des experts antiquaires et des galeristes de renommée internationale. Leur objectif est de montrer qu'au cœur du quartier, on peut, comme ce qu'on a l'habitude de voir souvent rive gauche, recréer un vrai dynamisme et montrer qu'il y a des galeries d'art de premier ordre présentes dans ce quartier. Récemment, la 15^{ème} édition du dessin au quartier Drouot a invité les parisiens à découvrir des œuvres dessinées rares avec de très belles signatures. Il y avait vraiment de très belles œuvres sélectionnées par une quinzaine de galeries qui font l'effort de travailler conjointement. Elles ne sont pas du tout dans une notion concurrentielle, mais collégiale, ce qui est à saluer, au fil d'un parcours enchanteur. Lors de la Nuit Blanche, un évènement inédit issu de la collaboration entre l'hôtel des ventes Drouot et la mairie du 9^e rassemblera de nombreuses galeries membres de l'association autour du thème « Les Toits de Paris ». Madame le Maire en a parlé dans son introduction. Il se conclura par l'élection de la meilleure photographie des toits de la capitale par un jury dont Madame le Maire sera la présidente.

Mme Claire GANNET invite à voter en faveur de cette délibération d'un montant total de 10 000 euros.

Mme Pauline VERON constate que ce sont les choix de la mairie du 9^e par rapport à des subventions à des associations du 9^e que son groupe votera. Évidemment, comme Madame le Maire l'a rappelé, elle connaît bien 9^e Histoire et Chœur François Vercken car ils étaient soutenus dans la précédente mandature avec Mme Jacques BRAVO. Les autres dispositifs, notamment le Quartier Drouot, l'ancienne municipalité avait fait aussi pas mal d'évènements avec eux et c'est bien que cela puisse de nouveau se faire. Sur les autres dispositifs, ce sont les choix de l'exécutif depuis son arrivée de travailler avec ces associations, mais elle a constaté qu'elles proposaient des choses intéressantes. Donc, son groupe votera cette délibération.

.../...

Madame le Maire la remercie pour ses propos.

M. Jean-Baptiste de FROMENT veut saluer la subvention à l'association Quartier d'Art Drouot qui intervient dans un contexte particulier. Grâce à la municipalité, le périmètre de la zone touristique internationale a inclus le quartier Drouot. Elle a la volonté de dynamiser ou redynamiser un quartier qui a un potentiel extraordinaire, mais qui pourrait aller mieux qu'il ne va aujourd'hui. Il pense que cette dynamique va se mettre en place un peu doucement, sans doute parce que cela prend du temps, que l'ouverture dominicale ne se fait pas du jour au lendemain. De plus, on rencontre les difficultés liées aux attentats et au tourisme qui est en baisse et le 9^e en souffre beaucoup. Mais une dynamique à laquelle il croit beaucoup s'est enclenchée.

Madame le Maire remercie M. Jean-Baptiste de FROMENT d'avoir rappelé ce travail avec les services du ministre de l'Économie de l'époque, Emmanuel Macron qui a démissionné depuis, mais qui lui a bien rendu service en élargissant la zone touristique internationale au quartier du Faubourg Montmartre tel qu'elle la souhaitait. On a vu depuis le début de l'année que les dimanches où ce quartier était ouvert, cela changeait tout. L'Hôtel des Ventes de Drouot est le vaisseau amiral qui fait vivre et rayonner tout un quartier et il est bien agréable de sillonner la rue de la Grange Batelière, la rue Drouot, la rue Laffitte le dimanche grâce à ce foisonnement. Elle souhaite que vraiment, Drouot redevienne le cœur du marché de l'art, comme il l'était au siècle dernier.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAC 2016-593.

DÉLIBÉRATION 09.2016.094 (DDCT 2016-106) - SUBVENTIONS FONDS DU MAIRE (17.000€) À 10 ASSOCIATIONS DOMICILIÉES OU OEUVRANT DANS LE 9^e ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e Arrondissement.

Mme Claire GANNET expose que les subventions sur fonds du maire représentent un montant global de 17 000 euros pour dix associations domiciliées ou œuvrant dans le 9^e arrondissement de Paris. Elle présente chacune d'entre elles.

La Ferme d'Eancourt est un partenaire de la mairie du 9^e arrondissement sur les actions de biodiversité, nature en ville et réduction des déchets. M. Sébastien DULERMO les connaît très bien. Pour la troisième année consécutive, la Ferme d'Eancourt organisera les journées du patrimoine naturel, les 17 et 18 septembre prochains, dans la cour de la mairie du 9^e. C'est devenu un vrai rendez-vous pour les familles et pour les enfants qui attendent ce moment avec impatience. Cette subvention de 5 000 euros permettra ainsi de subventionner, de financer cet évènement devenu incontournable notamment grâce à sa ferme d'animaux avec des races à préserver.

9^e Nature est une jeune association qui accompagne les habitants du 9^e dans leur projet de végétalisation. Là encore, M. Sébastien DULERMO est en première ligne, notamment dans le cadre des permis de végétaliser. Ils participent également aux actions de la mairie du 9^e avec, comme chacun le sait et a pu le voir, le potager vertical installé dans la cour de la mairie du 9^e. Les plantations prospèrent.

.../...

Phoenix et Dragons est une association fondée par une habitante du 9^e qui a – et là, le sujet est évidemment plus lourd – pour objectif d'accompagner les femmes, les hommes et les enfants qui ont été touchés par le cancer. Cette association a créé la première équipe parisienne qui a participé à la Vogalonga de Venise, une course de rames. L'idée est de montrer qu'une seconde vie est possible après une épreuve, après l'épreuve d'avoir un cancer. Cette association participera tout prochainement, le 2 octobre prochain, à Traver'Seine, dans l'optique de se dépasser et de reprendre confiance en soi.

Arc-en-ciel Compagnie est l'association qui encadre l'atelier Théâtre du 9 lancé en octobre 2015 à la rentrée scolaire précédente. Elle entame aujourd'hui sa seconde saison scolaire. Des Master class animées par M. Tony HARRISON, le comédien extrêmement talentueux et extrêmement sympathique que le 9^e a la chance d'avoir à ses côtés, il a quand même parmi ses faits d'armes été l'un des élèves de M. Peter BROOK, il a des références. M. Tony HARRISON œuvre tous les mercredis après-midi dans un vrai travail de transmission auprès des élèves, les mercredis après-midi à 16 h à la mairie du 9^e, avec un groupe d'élèves de 30 élèves issus des classes de collèges de 4^{ème}, de collèges de l'arrondissement sélectionnés par les principaux. Cet atelier théâtre est totalement gratuit pour les élèves qui le suivent. Il permet de mélanger les élèves de différents collèges à un âge pivot assez sensible. On sait que la 4^{ème} est un moment où tout se joue : les questions de décrochage, de concentration, de mauvaise fréquentation, tout ce qui peut être imaginé dans les dérives des adolescents et cela permet de mélanger ces enfants. La troupe issue de cet atelier dont les membres changent chaque année se produira en juin à la mairie ou dans un théâtre. C'est une aventure humaine et culturelle qui présente à l'ensemble des enfants une belle opportunité pour découvrir l'univers théâtral tout en s'amusant, en apprenant, en se dépassant. La prise de parole publique est vraiment un élément dans lequel on peut se dire que l'école peut toujours progresser et c'est bien qu'un atelier aide ces enfants-là car prendre la parole en public sert toute la vie. Mme Claire GANNET a eu la chance d'assister à l'atelier qui a eu lieu l'année dernière, toutes les familles étaient là et étaient très fières de voir le travail accompli par leurs enfants. La participation à cet atelier est une vraie chance.

Madame le Maire souhaite ajouter un mot sur M. Tony HARRISON et sur Mme Claire GIBault dont il a été question tout à l'heure, pour dire sa fierté que fin août, M. Tony HARRISON et Mme Claire GIBault aient été reçus par le Président de la République à l'Élysée pour présenter leur travail, le rayonnement de leur action culturelle, qui a une vocation sociale évidente. Elle se réjouit que ces deux personnalités qui ne se connaissaient pas, Mme Claire GIBault et M. Tony HARRISON, aient pu se rencontrer ici et que le Président de la République ait pu les rencontrer pour honorer leur travail.

Mme Claire GANNET complète en indiquant que ce qui est très intéressant dans le parcours de M. Tony HARRISON, c'est qu'il est extrêmement demandé sur plusieurs plateaux, il tourne beaucoup en Allemagne, en Angleterre. Donc, il offre à ces enfants une vraie ouverture sur l'Europe, sur différents auteurs.

.../...

Enfin, c'est vraiment un artiste exceptionnel. Pour finir sur le sujet de cet atelier théâtre, il faut noter qu'en février dernier, la bourse Vivendi Create Joy a décidé de soutenir les projets de cet atelier, ce qui aide aussi considérablement pour cet atelier et cette association.

Autre association, l'association sportive et culturelle Notre-Dame-de-Lorette. Cette association a pour but de promouvoir les activités sportives et culturelles et d'organiser des rencontres pour l'ensemble des élèves de l'école, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celle-ci. L'association propose notamment des cours de danse, de handball, de tennis de table, de natation dans les équipements de l'arrondissement.

L'association Cercle de la Longue Boxe, cette association a pour objet d'organiser et de développer la pratique du Tai chi chuan et des arts martiaux chinois traditionnels. L'originalité de ce club est la double pédagogie qu'il propose à la fois occidentale et chinoise, avec deux professeurs, français et chinois, diplômés d'État qui travaillent en binôme depuis 20 ans, l'un formé en France, M. PLOIX, et l'autre en Chine, à Taiwan, M. LI. L'enseignement traditionnel du Tai chi chuan est composé de deux parties - Mme Claire GANNET remercie sa collègue, Mme Adeline GUILLEMAIN, pour la préparation de cette note très précise – le Tai chi pour la santé et le Tai chi martial pour l'autodéfense. Le Cercle de Longue Boxe a deux activités : l'enseignement au grand public parisien mais il intervient également dans le monde carcéral pour les problèmes de réinsertion et de prévention de la récurrence. M. PLOIX, le professeur de l'association va aussi intervenir tout prochainement dans le cadre de ce travail social au centre d'hébergement pour femmes de la rue Lamartine.

L'association Les Lucioles, qui concerne son collègue M. Sylvain MAILLARD, est l'association qui regroupe les commerçants de la rue de Maubeuge et qui aide grandement à l'animation de cette rue si passante lors des fêtes de Noël grâce aux illuminations mais aussi aux événements de quartier en collaboration avec le conseil de quartier Anvers-Montholon. L'objet de l'association est donc l'organisation de brocantes, d'événements culturels et musicaux, des décorations de fêtes d'année, pique-niques, expositions extérieurs, lumières de Noël.

L'association Rue Blanche réunit tous les élèves, professeurs et personnels administratifs de l'École nationale supérieure des arts et des techniques de théâtre depuis sa création en 1941 jusqu'à aujourd'hui ; l'ancienne rue Blanche s'appelle maintenant l'ENSATT mais l'association a pour objectif de tisser des liens précieux entre les passionnés fraîchement diplômés et ceux qui œuvrent depuis longtemps pour la richesse de la production théâtrale partout en France. Ce qu'il est intéressant de noter, c'est que c'est une école qui forme à la fois ceux qui sont sur le devant de la scène mais aussi ceux qui travaillent dans les métiers dits de l'ombre, qui travaillent sur les jeux des lumières, la scénographie. L'association est aussi un lieu d'échanges et d'idées. Il était assez émouvant, quand a été organisée la première fête avec eux, quand ils recréaient cette association, de voir tous les anciens élèves, ceux qui avaient juste un an de diplôme et ceux qui étaient diplômés depuis plusieurs décennies. Il y a vraiment une notion d'école et de parrainage très fort dans cette association. Donc, évidemment, la municipalité est extrêmement heureuse de les soutenir.

.../...

L'association Festival International de la Photographie Culinaire permet de découvrir la richesse et la subtilité d'un art qui connaît un fort engouement aujourd'hui, qui est l'objet actuellement d'une reconnaissance à travers le regard singulier de photographes plasticiens internationaux qui ont choisi d'évoluer dans l'univers de l'alimentation. Et ce n'est pas une mince affaire de réussir à faire des belles photos de plats. On le voit quand on voit les comptes Instagram de certains ; photographier les assiettes peut être extrêmement technique. A l'issue de cette manifestation atypique, deux distinctions sont décernées aux œuvres les plus délicieuses : le prix du public et le grand prix du festival. Par ailleurs, l'association organise des compétitions pour bloggeurs et amateurs de cuisine, des journées rencontre-débat ou encore des ventes publiques de charité de photographies culinaires témoignant ainsi sa volonté à faire partager à tous son art.

Enfin, pour finir, l'association Trinité Solidaire s'attache à mener des actions de solidarité au sein du quartier Trinité-Saint-Lazare. D'octobre à juin, une équipe de bénévoles retrouve des personnes démunies à l'heure du déjeuner pour leur proposer un repas et, l'hiver, une soupe chaude ainsi qu'un dessert et un café. L'association s'applique également à accueillir dignement des migrants en leur offrant, là aussi, tout particulièrement des repas chauds en hiver et en leur apportant leur soutien.

Mme Pauline VERON annonce que son groupe votera cette délibération, pour toutes ces subventions aux associations du 9^e, certaines connues depuis longtemps, d'autres un peu nouvelles. Et si en plus, c'est l'occasion de propos positifs inattendus en faveur du Président de la République, elle ne peut que s'en féliciter.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DDCT 2016-106.

Madame le Maire propose de passer à la DDCT 111 qui concerne une attribution de subventions au titre de l'animation locale à quatre associations des 9^e, 13^e, 14^e et 19^e arrondissements. C'est une association que le 9^e aide beaucoup. Elle laissera également la parole à M. Alexis GOVCIYAN qui a beaucoup accompagné Phonoplanète pour l'aider à surmonter cette mauvaise situation financière.

DÉLIBÉRATION 09.2016.095 (DDCT 2016-111) - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (19 500 EUROS) AU TITRE DE L'ANIMATION LOCALE À 4 ASSOCIATIONS (9^e, 13^e, 14^e ET 19^e).

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e Arrondissement.

Mme Claire GANNET expose que la présente délibération a pour objet l'attribution d'une subvention par la Ville de Paris à hauteur de 19 500 euros à destination de quatre associations et, pour ce qui concerne l'arrondissement, à l'association Phonoplanète, la grande aventure du son enregistré. Grâce à la médiation et à l'initiative de Madame le Maire, et également de M. Alexis GOVCIYAN, premier adjoint, un accord a été conclu entre Phonoplanète et Paris Habitat pour que cette association atypique puisse poursuivre ses activités convenablement.

.../...

L'abandon de la dette de 10 000 euros a pu être mis en place, ainsi qu'un étalement du reste de la dette sur cinq ans, un loyer convenu à 20 000 euros au lieu de 30 000 euros hors taxes depuis le 1^{er} juin 2016. C'est un investissement extrêmement actif et acharné qui a permis cela. La mairie du 9^e est aujourd'hui fière de renouveler son soutien et témoigner à nouveau sa confiance à Phonoplanète dans le but de l'aider à améliorer la présentation au public de l'évolution des technologies utilisées pour l'enregistrement du son et à poursuivre le développement des liens avec tous les habitants du 9^e. Une subvention de 2 000 euros lui est proposée.

Madame le Maire demande à M. Alexis GOVCIYAN d'évoquer son travail avec les équipes de Phonoplanète et avec les services de la Ville de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que la Ville de Paris leur avait promis beaucoup de choses mais ils se sont retrouvés démunis pendant un certain temps. Donc, il a fallu les accompagner. Cela a déjà fait l'objet d'une discussion lors de l'une des séances précédentes pour la subvention de la Ville de Paris. C'est vrai qu'il avait été demandé 15 000 euros et que la Ville avait attribué 10 000 euros, c'est mieux que rien. Il pense que Phonoplanète pourra continuer son activité et assure que l'exécutif restera toujours vigilant pour les accompagner.

Madame le Maire informe que le directeur général de Paris Habitat de l'époque, qui est parti depuis, était venu à la mairie du 9^e pour annoncer un échecancier et des facilités de loyer.

M. Alexis GOVCIYAN indique qu'ils avaient été traduits en justice par Paris Habitat et allaient être mis en liquidation judiciaire. C'est ce qui a été également réglé dans le cadre de la médiation pour leur permettre de poursuivre leur activité. Le soutien de la mairie du 9^e est relativement conséquent puisqu'il passe de 1 000 à 2 000 euros.

Mme Pauline VERON rappelle que cette association a pu occuper un local de Paris Habitat au moment où a eu lieu une opération de logement social au boulevard de Rochechouart. Elle est personnellement intervenue pour qu'elle puisse bénéficier de ce local pour que le projet existe avec un plan de financement qui prévoyait que l'association n'allait pas monter son projet en s'appuyant sur des subventions de la Ville de Paris. Donc, il n'y avait pas eu de promesses de faites à l'époque sur le fait que l'association soit subventionnée, c'est elle qui ensuite a estimé que la Ville devait subventionner son fonctionnement, mais à aucun moment la Ville de Paris ne s'était engagée sur ce point. Malgré tout, effectivement, M. Bruno JULLIARD a vu la situation de l'association, débloqué une subvention de 10 000 euros, puis elle-même de 2 000 euros, c'est la subvention qui va être votée maintenant, ainsi que la mairie du 9^e, une subvention de 2 000 euros pour aider cette association. Alors, il s'agit aujourd'hui de permettre à cette association de pouvoir se développer et de continuer à vivre. L'exécutif est intervenu auprès de Paris Habitat pour renégocier le bail, elle aussi, ainsi que M. Bruno JULLIARD. Elle croit que c'est l'effort conjugué de tout le monde qui a permis ce travail.

.../...

Une fois que la réunion avait eu lieu à la mairie du 9^e, l'accord entre Paris Habitat et Phonoplanète n'était pas tout à fait conclu pour le nouveau bail. Elle a contribué également à cette renégociation du bail. Par ailleurs, elle a fait en sorte que l'office du tourisme de Paris se rende dans les locaux de Phonoplanète pour pouvoir leur proposer une meilleure visibilité de leur action et permettre ainsi qu'il y ait plus de personnes qui viennent dans ce musée, parce que le sujet est aussi celui-là, et permettre à ce musée de pouvoir vivre d'une partie des visites et des recettes. La direction de la communication de la Ville de Paris est venue sur place pour voir comment introduire Phonoplanète dans un certain nombre de guides ou de plaquettes ou de diffusion de la mairie de Paris, de l'office du tourisme de la ville, pour aider l'association à continuer à exister, à la fois grâce à une meilleure visibilité, à des subventions et à une renégociation du bail. Donc, Mme Pauline VERON croit que c'est maintenant à l'association, qui a tout en main, de faire qu'il y ait plus de monde qui vienne dans ce musée. Elle le trouve vraiment très intéressant et très beau, il apporte beaucoup de choses et mérite d'être vu par beaucoup plus de monde.

M. Alexis GOVCIYAN ne veut pas polémiquer avec sa collègue Mme Pauline VERON, Madame le Maire l'approuve, car toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. M. Alexis GOVCIYAN constate avec elle que les unes et les autres s'additionnent, donc il n'y a aucun problème.

Il souhaite simplement rappeler que pendant un an et demi, cette association a été laissée à l'abandon par la Ville de Paris et par ses services et qu'il a fallu toute une activité un peu énergique et déployée par l'exécutif avec Madame le Maire, pour que les uns et les autres soient sensibilisés et reprennent le chemin, en tous les cas, d'un point à peu près normal pour une association qui mérite tout ce soutien.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DDCT 2016-111.

COMMUNICATION SUR L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE 9^e EN 2015, PAR MME SYLVIE LEYDET, CONSEILLÈRE D'ARRONDISSEMENT.
Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Conseillère du 9^e Arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que le Code général des collectivités territoriales demande d'informer chaque année le conseil d'Arrondissement sur les attributions de logement. Vu le nombre de logements attribués, son intervention sera beaucoup plus courte que celle de Mme Sylvie BLOCH. En effet, en 2015, 57 logements de la Ville de Paris ont été attribués dans le 9^e arrondissement, dont 24 logements neufs. Parmi ces logements, il y a eu 7 mutations et 12 relogements sur des filières d'urgence. Sur ces 57 orientations, 19 logements ont été attribués à la mairie du 9^e arrondissement. Sur ces logements attribués, plus de la moitié sont des logements de petite taille F1, F2, ce qui montre que le taux de rotation est plus élevé sur cette typologie et beaucoup moins sur les logements de grande taille. Cela conforte dans la nécessité d'insister auprès de la DLH et des bailleurs sur la nécessité de produire en priorité des grands logements sociaux dans les programmes.

.../...

Pour terminer, elle estime que la commission de désignation fonctionne bien. Elle est convoquée dans des délais très courts dès qu'un logement est orienté vers la mairie d'arrondissement. Et comme l'exécutif s'y était engagé l'année dernière, les participants sont convoqués une semaine avant la commission au lieu des quatre jours prévus dans le règlement.

Mme Pauline VERON indique que Mme Claire MOREL siège à cette commission dans la mesure du possible parce qu'elle travaille à plein temps, donc étant convoquée d'une semaine sur l'autre, ce n'est pas toujours facile de pouvoir se libérer pour assister à la commission, mais elle participe à certaines réunions de cette commission. Elle lui a fait part d'un certain nombre de remarques par rapport au fonctionnement de cette commission. Elle a remarqué que beaucoup des dossiers choisis par l'exécutif pour être présentés à cette commission, puisque c'est lui qui choisit les dossiers, le sont sans que l'on sache en fonction de quels critères. Beaucoup de ces dossiers qui arrivent, qui donc sont sélectionnés par l'exécutif pour faire ensuite le choix des trois dossiers qui vont être retenus, sont des dossiers de personnes qui demandent un logement social depuis très longtemps, alors que elles-mêmes, dans leurs permanences, reçoivent beaucoup de familles qui sont en attente d'un logement social dans le 9^e depuis parfois plus de dix ans et qui attendent. On peut se poser des questions sur les priorités par rapport à des demandes qui ont moins d'un an, par exemple, et qui se voient attribuer un logement social. Et puis, ce ne sont pas toujours des habitants du 9^e. Il est vrai qu'elles faisaient le choix, puisque la commission parisienne attribue des logements à des personnes dans tout Paris, bien que la commission du 9^e arrondissement attribue un logement social à quelqu'un qui habite déjà le 9^e et qui souhaite pouvoir être mieux logé. Donc, ce n'est pas le choix qui est fait. Des logements sociaux sont proposés à des personnes qui n'habitent pas le 9^e, parfois qui y travaillent, mais pas toujours. Donc, Mme Pauline VERON et Mme Claire MOREL pensent que c'est un peu dommage par rapport aux nombreuses familles qui font une demande de logement social.

Concernant le logement social dans le 9^e, elles continuent à soutenir les programmes de logements sociaux dans l'arrondissement. La mairie de Paris a acheté depuis le début de la mandature trois immeubles dans le 9^e. Elle rappelle qu'il y a quand même plus de 2 000 demandeurs de logements sociaux dans le 9^e, 2 305 ménages pour environ 6 % de logements sociaux. Elles souhaitent que l'effort soit poursuivi avec une répartition comme elle était faite lors de la précédente mandature, que dans les programmes de logements sociaux qui sont faits, il y ait une priorité pour les logements familiaux. Elles sont d'accord sur ce point et qu'il puisse y avoir un équilibre entre PLAI, c'est-à-dire logements très sociaux, PLUS, logements sociaux moyens et les PLS dans une répartition qui est à peu près de l'ordre de 30 % pour les très sociaux, 40 % pour les moyens et puis 30 % pour le PLS, sachant qu'aujourd'hui, 70 % des demandeurs de logements sociaux, 71 % même, que ce soit dans Paris ou dans le 9^e, relèvent des plafonds du PLAI. Donc, cela veut dire qu'aujourd'hui, plus de 70 % des familles ne peuvent louer un logement social que si c'est du PLAI, c'est-à-dire du logement très social. Elle n'ignore pas que l'exécutif dit souvent qu'il veut plus de PLS.

.../...

Et quand on regarde d'un peu plus près les chiffres, c'est 90 % des demandeurs de logements sociaux qui sont en dessous du plafond PLS. Elle continue à assumer et veut dire qu'il faut faire des logements pour les personnes qui en ont besoin, c'est-à-dire pour qu'il corresponde à 70 % des demandeurs, 70 % des PLAI et des PLUS parce que sinon, les logements, s'il y a trop de PLS, personne ne les occupera, personne ne pourra y accéder ou, en tout cas, pas les familles qui sont les plus prioritaires et qui sont dans les plus grandes difficultés.

M. Alexis GOVCIYAN est membre de cette commission, comme son collègue, M. Sébastien DULERMO. Avant de répondre à Mme Pauline VERON, il veut saluer le travail extraordinaire de Mme Sylvie LEYDET, qui est vraiment exemplaire dans un souci social d'accompagnement des personnes en situation de difficulté et qui cherchent des logements, il faut le dire et le répéter. Il indique à Mme Pauline VERON que Mme Claire MOREL est rarement en commission, mais d'autres personnes travaillent aussi à temps complet, comme M. Sébastien DULERMO et lui-même, mais ils sont là quand même. Et lorsque Mme Claire MOREL est là, elle vote comme eux, sans trahir de secret de délibération. Se souvenant notamment de la dernière commission, ils étaient unanimes à soutenir les dossiers proposés, c'étaient de véritables dossiers de personnes en détresse et parce qu'il s'agissait de logements qu'il fallait attribuer à ce genre de population. Il ne faut pas faire de polémique ou, en tous les cas, chercher le débat inutile. Il y a eu 57 logements en 2015, 57 pour le 9^e arrondissement. Et on se gargarise et on s'enorgueillit en disant : « La Ville de Paris ceci, la Ville de Paris cela ». Il s'agit de 57 appartements, en tous les cas de logements tout au long de l'année 2015. On peut mettre tous les pourcentages que l'on veut avec 90, 80, 50, etc., c'est le nombre qui compte. C'est pour cela, effectivement, que le travail fait par Mme Sylvie LEYDET et le cabinet, d'ailleurs, est exemplaire. Il est en tous les cas impartial et M. Alexis GOVCIYAN veut en témoigner.

Mme Sylvie LEYDET souhaite revenir sur la participation de tous les membres de la commission. Tous les membres de la commission ont un travail et tous les membres de la commission travaillent à temps plein à côté, que ce soit les élus, que ce soit les représentants du CASVP, qu'elle tient à remercier ici et qui font eux aussi un travail exemplaire. Donc, pour tout le monde et pour les deux associations présentes, tout le monde travaille en dehors, tout le monde a un temps plein en dehors. Personne n'a jamais dit quoi que ce soit, à part Mme Claire MOREL. Elle remarque que pour une convocation à huit jours, il est possible de s'organiser. La première des choses serait de répondre aux mails de convocation pour dire si elle vient ou si elle ne vient pas et c'était de plus en fin de journée, ce n'est jamais avant 18 h 30. Donc, cette remarque est tout à fait infondée et même injurieuse vis-à-vis des autres membres de la commission. Il faut que les choses soient dites.

A propos des critères d'attribution et des critères de tri, ce sont ceux qui ont été définis lors de la mise en place de la commission. Ils ne changeront pas, ils ne seront pas révisés parce que Mme Claire MOREL le veut ou parce qu'ils ne correspondent pas exactement aux critères de la Mairie de Paris. La mairie du 9^e a ses critères, la Mairie de Paris a ses critères. Elles ont autant d'appartements à attribuer dans le 9^e.

.../...

Donc, elle applique ses critères, la mairie du 9^e applique les siens. Ce ne sont pas des critères discriminatoires, ce ne sont pas des critères dont Mme Pauline VERON ne connaît pas la teneur, ou alors c'est qu'elle n'était pas là lors de la mise en place de la commission.

Madame le Maire remercie Mme Sylvie LEYDET. Pendant la campagne électorale, la municipalité a été élue sur ce programme, elle a plaidé pour une politique de logement plus équilibrée et plus juste en direction des familles, des classes moyennes et des jeunes quand il y a des ruptures familiales brutales (divorce, séparation, décès), la demande ne peut pas dater non plus de 10 ans. Quand les jeunes font une demande de logement, cette demande ne peut pas dater de dix ans. Quand on a 20 ans ou 25 ans, il est sûr que la demande de logement va être plus récente. Elle tient à ce que, conformément aux directives adressées à Mme Sylvie LEYDET, l'on puisse aider aussi les jeunes qui habitent le 9^e arrondissement à s'émanciper de leurs parents et les aider à obtenir leur premier studio. Ils rentrent dans la vie, ils n'ont pas beaucoup d'argent. Elle pense que c'est de la vocation des élus de les aider.

Mme Sylvie LEYDET observe que nombre de familles qu'elle reçoit en permanence sont effectivement sous le seuil des PLAI, mais encore faudrait-il avoir des logements adaptés, avec des surfaces adaptées, à proposer. Ce n'est pas le cas puisque la moitié sont des F1 et des F2 qui, chacun le sait pertinemment, dès qu'ils sont attribués à un jeune couple, celui-ci aura au bout de deux, trois ans, voire quatre, cinq ans, un ou deux enfants ce qui amènera à trouver une autre solution.

Madame le Maire remercie à nouveau Mme Sylvie LEYDET pour l'engagement qui est le sien et l'enthousiasme qu'elle met dans ces dossiers difficiles et recevoir comme elle le fait, et comme Madame le Maire le fait aussi, les habitants du 9^e arrondissement et les parisiens qui sont dans une détresse incroyable, car le mal-logement est un fléau à Paris. L'explosion des demandeurs de logements sociaux, sans polémiquer, est aussi le résultat de la politique de logement des socialistes à Paris qui, depuis 20 ans, n'est pas à la hauteur des attentes des Parisiens dans la Ville de Paris. Elle remercie pour cette communication qui n'appelle pas de vote.

DÉLIBÉRATION 09.2016.096 (DLH 2016-90-1) - TRANSFERT, PAR PARIS HABITAT OPH, DE 59 STRUCTURES COLLECTIVES ET LOTS ANNEXES À LA SOCIÉTÉ ANONYME « L'HABITATION CONFORTABLE ».

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Conseillère du 9^e Arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET explique que la présente délibération a pour objet d'approuver le regroupement des structures d'hébergement collectives gérées par Paris Habitat au sein d'une même filiale nommée L'Habitation Confortable. Dans un premier temps, l'ensemble des foyers livrés avant le 31 décembre 2014 sera transféré. En 2020, un second apport sera réalisé avec les foyers livrés après le 31 décembre 2014. Le 9^e est uniquement concerné par le foyer des jeunes travailleurs de la rue Saint-Lazare. Il s'agit d'une opération de filialisation d'activité que l'on rencontre assez fréquemment dans le secteur privé, qui est très technique, mais n'implique pas de grand changement dans la gestion des foyers. Elle propose de donner un avis favorable.

.../...

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DLH 2016-90-1.

DÉLIBÉRATION 09.2016.099 (DLH 2016-183) - LOCATION DE L'IMMEUBLE 11, RUE BERGÈRE (9^e) À ELOGIE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Conseillère du 9^e Arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET informe que la Ville de Paris a préempté un immeuble situé 11 rue Bergère dans le 9^e arrondissement pour un montant qui s'élève à 8,4 millions d'euros. Il est proposé de conclure un bail emphytéotique avec la société ELOGIE pour la réalisation d'un programme de logements sociaux. L'ensemble immobilier est constitué de deux bâtiments qui s'élèvent sur cinq étages, composé de 23 logements et de 8 locaux commerciaux.

Elle propose d'adopter un vœu afin de demander, comme d'habitude, que cette opération permette de créer des logements sociaux pour les familles, conformément au programme local de l'habitat.

VŒU 09.2016.100 RATTACHE (DLH 2016-183) - VŒU A LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR MME DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^e ARRONDISSEMENT, RELATIF A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR LES FAMILLES ET À DES LOCAUX ADAPTÉS POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Conseillère du 9^e Arrondissement.

Elle invite l'opposition à adopter ce vœu, car contrairement à ce qu'elle indique d'habitude, la délibération sur la signature du bail emphytéotique est le bon moment pour faire part des souhaits. Aussi, l'adjoint à la Maire de Paris chargée du logement donne des avis favorables sur ces demandes de grands logements en Conseil de Paris et les vœux sont ainsi systématiquement adoptés. Cela permet ainsi de faire passer les demandes aux bailleurs sociaux et notamment aux architectes, dans le cadre des différentes réunions tenues pour désigner les équipes de maîtrise d'œuvre.

Elle propose également de demander que les locaux commerciaux puissent accueillir des professionnels de santé et qu'ils soient dimensionnés en ce sens. Elle rappelle que le quartier Faubourg Montmartre fait partie des quartiers d'intervention prioritaire en raison de la pénurie de médecins.

Elle remercie de voter cette délibération et le vœu qui lui est rattaché.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un vœu récurrent et salue également la disponibilité des bailleurs sociaux qui reprennent, comme c'est le cas rue de Londres, un certain nombre de plans pour essayer de réaliser des logements plus grands.

Mme Sylvie LEYDET précise qu'en délivrant les volontés de la Mairie en amont des décisions des bailleurs et des architectes, il est plus facile de définir les surfaces dès le début plutôt que de les rectifier après.

.../...

Mme Pauline VERON indique que son groupe votera la délibération qui prévoit un nouveau programme de logement social dans le 9^e arrondissement, rue Bergère, suite à l'achat de cet immeuble assez récemment par la Ville de Paris.

Quant au vœu, elle n'a pas de problème de fond sur le vœu. Simplement, la dernière fois que ce vœu a été déposé, elle a échangé avec M. Ian BROSSAT qui lui a dit avoir un peu du mal à comprendre la méthode et disait qu'il suffisait que Madame le Maire lui écrive ou l'appelle et qu'il n'y avait pas de difficulté. Le 9^e est le seul arrondissement à procéder par des vœux alors que dans les autres arrondissements, il y a des discussions en amont sur les programmes. Elle ne prendra pas part au vote sur ce vœu, pas pour un problème de fond, mais sur un problème de méthode et de relation avec son collègue. Elle croit possible de procéder autrement que par des vœux, surtout qu'il n'y a pas de difficulté sur le fond sur cette question de logements familiaux. Donc, elle n'est pas sûre que la méthode employée soit la meilleure.

Madame le Maire remercie Mme Pauline VERON de lui prodiguer ces quelques conseils... Elle envoie effectivement des courriers à M. Ian BROSSAT, elle ne les a pas encore rendus publics, mais il est de sa responsabilité d'intervenir sur ces sujets de façon tout à fait publique au Conseil de Paris, c'est le lieu du débat face aux Parisiens. La municipalité est élue pour débattre et pour proposer au Conseil de Paris, c'est ce qu'elle continuera à faire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Sylvie LEYDET, Conseillère d'arrondissement.

Est adopté par 11 voix pour, (Mme Pauline VERON et M. Jonathan SOREL ne prenant pas part au vote) le vœu suivant :

« Vu la délibération 2015 DLH 19 qui a modifié le Programme Local de l'Habitat de la Ville de Paris ;

Vu l'adoption de l'amendement A55 au Programme Local de l'Habitat, présenté par Delphine Bürkli, précisant que dans le 9^e arrondissement, les logements supérieurs à 2 pièces seront privilégiés dans les opérations (F3, F4 et F5) ;

Considérant la décision de la Ville de Paris, notifiée le 13 juin 2016, d'acquérir par voie de préemption un immeuble sis 11 rue Bergère en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux ;

Considérant le courrier, daté du 8 juin 2016, de l'adjoint à la Maire de Paris chargé du logement et de l'hébergement d'urgence désignant le bailleur social ELOGIE pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion de l'opération de réhabilitation/conventionnement ;

Considérant que la demande de grands logements est particulièrement importante et le taux de rotation est particulièrement faible sur ces catégories ;

.../...

Considérant que les difficultés de logement interviennent en majorité au besoin de pièces supplémentaires pour les enfants ;

Vu la délibération 2015 DASES 311 G relative à une convention de partenariat relative au dispositif de soutien à l'installation de professionnel-le-s de santé en exercice regroupé de secteur 1 à Paris le dispositif Paris Med', qui vise à lutter contre la pénurie de médecins et de professionnels paramédicaux à Paris ;

Considérant la cartographie des quartiers d'intervention prioritaire sur le territoire parisien, mise au point par l'ARS ;

Considérant que le quartier Faubourg Montmartre est ciblé comme « quartier d'intervention prioritaire » ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris demande à Elogie, bailleur social désigné pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion de cette opération :

- de privilégier les logements supérieurs à deux pièces (F3, F4 et F5)*
- qu'une partie des locaux commerciaux soit dimensionnée pour accueillir des professionnels de santé, dans le cadre du dispositif Paris Med.*

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DLH 2016-183.

DÉLIBÉRATION 09.2016.101 (DLH 2016-209) - GARANTIE DE LA VILLE DE PARIS A DIVERS EMPRUNTS A CONTRACTER PAR LA RIVP.

OCTROI DE LA GARANTIE DE LA VILLE DE PARIS A HAUTEUR DE 50 %, POUR LE SERVICE DES INTÉRÊTS ET L'AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS BANCAIRES A CONTRACTER PAR LA RIVP EN VUE DU FINANCEMENT DE LOCAUX D'ACTIVITÉS DE PROGRAMME DE LOGEMENTS SOCIAUX.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Conseillère du 9^e Arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET explique qu'il s'agit d'octroyer ou de maintenir la garantie d'emprunt de la Ville de Paris à des emprunts souscrits par la RIVP pour des locaux d'activité.

Concernant le 9^e arrondissement, ces garanties d'emprunt concernent des locaux d'activité situés 9 rue Cadet dans le cadre de l'opération Cromot du Bourg. Le prêt concerne le financement des commerces pour un montant de 4,5 millions environ.

Elle vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DLH 2016-209.

.../...

Madame le Maire, introduit le premier vœu déposé à ce Conseil d'Arrondissement, rappelle qu'elle faisait allusion au début du conseil d'Arrondissement d'un vœu à la Maire de Paris présenté par l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la sécurisation des édifices cultuels qui sont propriété de la Ville de Paris. Il a beaucoup été question de sécurisation des écoles au cours de ce Conseil Municipal. Il convient de parler également de la sécurisation des lieux de culte.

Ainsi, a été mis sur table un vœu légèrement modifié puisqu'il y avait une petite coquille : la réunion a eu lieu le 27 juillet avec les membres des différentes paroisses et non pas le 22 juillet puisque le père Hamel a été assassiné le 26. Dès le lendemain de cet odieux assassinat cette réunion a été provoquée en mairie du 9^e.

VŒU 09.2016.102 - VŒU A LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXECUTIF DU 9^e ARRONDISSEMENT, RELATIF A LA SÉCURISATION DES ÉDIFICES CULTUELS QUI SONT PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE PARIS.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN expose que depuis le lâche assassinat du père Hamel dans l'église de Saint-Etienne du Rouvray, les édifices religieux chrétiens sont très clairement des cibles avérées pour les terroristes djihadistes. Ces édifices d'ailleurs, à l'instar de ceux de la communauté juive et musulmane, font aujourd'hui l'objet de protection de la police et de l'armée. À chaque office, ces forces sont présentes. C'est le cas actuellement. Mais ces édifices sont, par essence, ouverts au public et toute la journée, aux croyants bien sûr, aux fidèles qui fréquentent les églises pendant les offices, mais aussi aux touristes et à tous ceux qui sont à Paris et qui vont dans les églises, notamment celles du 9^e puisque l'église de la Trinité, comme celle de Saint-Louis d'Antin sont pleines toute la journée. Beaucoup de touristes viennent se recueillir dans ces églises.

Les responsables des paroisses ne sont pas chargés d'assurer la sécurité a priori de ces édifices. Ce n'est pas dans leur façon d'organiser les choses mais ils ont été sensibilisés par la réunion tenue ensemble. Le commissaire de police leur a expliqué un certain nombre de dispositions qu'il fallait prendre. Les responsables de paroisse se sont aperçus qu'il y avait un problème, notamment de vidéoprotection, et qu'il fallait qu'ils puissent s'organiser avec, notamment, l'aide de la Ville de Paris.

On pourrait penser que la Ville de Paris n'interviendrait pas mais elle est déjà propriétaire de 85 églises et de 9 temples protestants. Il revient à la Ville, en collaboration avec l'État, avec le concours de la mairie, de garantir la sécurité en sus de ce qui est déjà fait par les forces de sécurité.

C'est la raison pour laquelle l'exécutif a souhaité émettre ce vœu pour que la Mairie de Paris puisse proposer au Conseil de Paris un plan de vidéoprotection en coopération avec le préfet de police pour les édifices cultuels, propriétés de la Ville de Paris afin d'en protéger les entrées et les parvis, parce que c'est là que les choses sont souvent très compliquées.

.../...

Il propose donc de voter ce vœu qui ne devrait, en principe, appeler ni débat ni polémique tant les questions de sécurité des lieux de culte sont importantes.

Mme Pauline VERON croit effectivement qu'il ne peut pas y avoir de polémique sur les objectifs partagés par tous d'améliorer la sécurité de tous et plus particulièrement de ceux qui aujourd'hui paraissent plus exposés. Mais malheureusement, cette exposition a touché plus certains que d'autres, mais en même temps, malheureusement et potentiellement, elle peut toucher tout le monde.

Elle croit que tous ont à cœur de faire ce qu'il y a de mieux, de pouvoir réfléchir en fonction de la menace et des moyens d'adapter la réponse de sécurité. Dans ce vœu, il est d'ores et déjà proposé une solution. La proposition est qu'il y ait un plan de vidéoprotection sur les édifices cultuels. C'est vrai que la communauté juive avait fait une demande depuis plusieurs années de pouvoir vidéosécuriser les entrées de ses synagogues compte tenu des menaces particulières et qu'un fond particulier a été mis en place, abondé à la fois par le consistoire, par l'État et par la Ville de Paris qui a permis ce travail.

Aujourd'hui, Mme Pauline VERON se pose la question. On sait bien que la vidéoprotection est un outil, mais qui n'est pas suffisant malheureusement pour prévenir les actes terroristes. On l'a vu notamment à Nice qui est quand même la ville où il y avait le plus de caméras de vidéoprotection, que malheureusement, ce n'est pas forcément la solution qui permet en tout cas, de façon sûre et certaine, d'empêcher la commission de tels attentats. Cela fait certainement partie d'un ensemble de mesures. D'ailleurs, les édifices cultuels font partie des établissements sensibles à Paris qui sont plus particulièrement surveillés comme les écoles et les crèches, avec le barriérage Vigipirate qui est particulier, les tournées de la police et des militaires. Elle a du mal avec un vœu qui conclut d'ores et déjà que c'est cela qu'il faut faire. Elle préfère une discussion avec le diocèse, par exemple, avec la préfecture, avec sa collègue Mme Colombe BROSSEL. Cet été a eu lieu une réunion avec les paroisses du 9^e mais n'étaient pas présents les services de la Ville, par exemple, ou des représentants du diocèse au niveau central. Elle sait que des discussions sont en cours avec les responsables du diocèse.

Elle s'abstiendra sur ce vœu, non pas parce qu'elle pense que ce n'est une des solutions possibles de sécurisation ou d'amélioration de la sécurisation des lieux cultuels, mais elle pense que c'est mettre la charrue avant les boeufs. Il vaut mieux que les différentes discussions entre les différentes autorités aboutissent pour voir si effectivement, c'est cela qu'il faut mettre en œuvre. Elle n'est pas sûre que ces discussions et ces réunions de travail aient lieu de façon à ce qu'il y ait un diagnostic pour aboutir à des solutions. Il faudrait le proposer comme une des possibilités. Elle fait confiance au préfet de police et au responsable de la sécurité au niveau du diocèse pour voir si, effectivement, c'est cela qu'il faut mettre en œuvre à Paris. On sait malheureusement, par exemple à Saint-Etienne du Rouvray que l'assassin est passé par une porte de derrière. Donc, à un moment donné, on sécurise d'un côté et puis les choses se passent de l'autre côté. Cela fait certainement partie des instruments. C'est pour cela qu'il y a eu un plan de vidéoprotection mis en place à Paris, avec le soutien de la Ville de Paris. Là, elle trouve que c'est peut-être aller un peu rapidement sur les solutions à mettre en œuvre, sans qu'il n'y ait de diagnostic budgétaire.

.../...

Madame le Maire assure Mme Pauline VERON qu'elle a bien compris sa position.

Mme Pauline VERON s'abstiendra et elle pense que ce débat aura lieu au Conseil de Paris puisque c'est un vœu qui arrive au Conseil de Paris.

M. Jonathan SOREL partage cet état d'esprit. En général, tout le monde veut chercher à réfléchir et proposer les solutions qu'il pense, en toute bonne foi, être les meilleures pour protéger les Françaises et les Français du terrorisme.

Pour sa part, il a une conviction personnelle et demande qu'on lui fasse le crédit de penser que ce n'est pas une position idéologique ou doctrinale ou de posture. Il estime que la vidéo, les caméras ne représentent pas, à son humble avis, la solution la plus efficace pour protéger les Français. Il privilégierait les solutions humaines et pense qu'un travailleur social ou un policier sont toujours mieux adaptés pour protéger les Françaises et les Français du terrorisme.

Donc, il votera contre ce vœu.

M. Alexis GOVCIYAN admet que la vidéoprotection n'est pas la seule solution aux problèmes de sécurité posés notamment dans les églises. Il ne veut pas être trop long car on est en fin de séance et il est déjà tard, mais un certain nombre de questions ont déjà été abordées par la préfecture, car il faut considérer le commissariat central du 9^e arrondissement comme étant la préfecture décentralisée dans le 9^e.

Madame le Maire ajoute que le préfet de police a donné autorisation à son commissaire de police de présider avec elle cette réunion avec les représentants du culte catholique.

M. Alexis GOVCIYAN explique qu'il s'agissait de fermeture des portes, de la protection, d'audit de sécurité par les services, de tours dans les églises par les volontaires et par les sacristains. Toute une série d'actions à organiser ont déjà été prévues mais il est clair que la vidéoprotection vient compléter tout un dispositif, sécurise et rassure aussi à la fois les responsables des paroisses mais aussi les paroissiens. Les rondes de la police et de l'armée sont très efficaces mais les églises sont ouvertes toute la journée et il y a du monde toute la journée, notamment dans celle de la Trinité ou de Saint-Louis d'Antin. C'est la raison pour laquelle il avait été souhaité de faire cette proposition. Il s'agit de rassurer toute une population, celle du 9^e, et avec elle les églises chrétiennes. D'ailleurs, il ne s'agit pas seulement des églises catholiques, il y a également les temples, ou en tous les cas, les églises protestantes et tous ceux qui sont dans le 9^e. Ce vœu a pour objectif d'organiser toute cette sécurisation à l'aide de la vidéoprotection. Il fait confiance aux services de la Ville pour budgéter et organiser les choses. Il espère que les budgets ne seront pas dépassés mais qu'il existe des moyens et que ces moyens doivent aussi s'appliquer aux lieux de culte puisque les lieux de culte font partie du patrimoine et que ce patrimoine est la propriété de la Ville de Paris.

.../...

Madame le Maire rejoint M. Jonathan SOREL sur le traitement humain de ce sujet. Sauf qu'il y a urgence. On a basculé dans autre chose. Bien sûr que le problème est à l'école et qu'il faut envisager une reconquête éducative pour empêcher la radicalisation d'un gamin de 12 ou 15 ans comme cela a été le cas en septembre dans le 12^e arrondissement. Il voulait, avec sa machette, égorger des gens dans la coulée verte ce week-end. Oui, il y a un problème de prise en charge de ces enfants, de ces jeunes le plus tôt possible. Aujourd'hui, on est face à une situation avec des défis absolument incroyables. On doit pouvoir répondre à la sécurisation maximale, optimiser tous les moyens. Bien sûr que la vidéoprotection n'est pas un tout. C'est juste un moyen et il est proposé dans ce vœu d'inciter la Ville de Paris à développer cette culture qui, effectivement, n'était pas la sienne avant les attentats. La culture de la sécurité dans les écoles et les églises n'a jamais été au centre des débats des fidèles à l'église et des professeurs à l'école. Jamais on ne parlait de ces sujets là, sauf que l'on a basculé dans autre chose et que l'on doit se donner tous les moyens pour protéger les parisiens et ceux du 9^e en particulier.

Madame le Maire remercie de voter ce vœu sur la sécurisation des églises.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis GOVCIYAN, Premier Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

Est adopté par 11 voix pour, 1 voix contre (M. Jonathan SOREL) et 1 abstention (Mme Pauline VERON), le vœu suivant :

«Considérant que depuis l'attentat dans l'église de Saint Etienne du Rouvray et du lâche assassinat du père Jacques Hamel les édifices religieux chrétiens sont des cibles avérées;

Considérant que ces édifices, à l'instar de ceux de la communauté juive mais aussi musulmane font l'objet d'une surveillance accrue de la part des forces de sécurité policières et militaires ;

Considérant que ces édifices sont par essence ouverts au public, croyants mais aussi visiteurs et touristes étrangers ;

Considérant que s'il n'est pas de la responsabilité première des responsables de ces édifices d'en assurer la sécurité, ceux-ci ont été sensibilisés notamment dans le 9^e où une réunion a eu lieu le 27 juillet à la Mairie du 9^e, en présence du commissaire et des représentants des différentes paroisses

Considérant que la Ville de Paris est propriétaire de 85 églises et 9 temples protestants et est responsable de leur entretien et de leur restauration ;

.../...

Considérant qu'il reviendrait à la Ville, avec le concours de l'Etat et en collaboration avec le diocèse de Paris d'en garantir la sécurité en sus de ce qui est déjà fait par les forces de sécurité ;

Pour ces motifs, Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9e, émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Puisse proposer au conseil de Paris un plan de vidéoprotection en coopération avec le Préfet de Police des édifices culturels, propriété de la Ville de Paris, afin d'en protéger les entrées et les parvis ».

Madame le Maire remercie l'assistance de son attention et donne rendez-vous pour le prochain conseil le 24 octobre 2016.

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'Arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Secrétaire du Conseil d'Arrondissement



Alexis GOVCIYAN